

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

Service des Commissions.

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 15 novembre 1972.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu **M. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, sur les problèmes de la recherche scientifique et technique et sur les crédits qui leur seront affectés en 1973.**

Le ministre a marqué tout d'abord que la croissance modérée des dotations de son budget s'expliquait par la volonté gouvernementale de réduire les pressions inflationnistes. Les autorisations de programme (crédits fermes) proposées s'élèvent, pour 1973, à 3 milliards 707 millions, en augmentation de 4,6 p. 100 par rapport à l'an dernier. Le budget de fonctionnement serait supérieur de plus de 14 p. 100, — compte tenu des mesures acquises — à celui de 1972; il comporterait 233 millions de mesures nouvelles. Ce budget est avant tout sélectif: il s'efforce de respecter les orientations déterminées par le VI<sup>e</sup> Plan; la recherche fondamentale bénéficie de 35,3 p. 100 du total des

crédits contre 33,6 p. 100 prévus par le plan : la recherche à finalité industrielle de 56 p. 100, soit un pourcentage très voisin de celui indiqué dans le plan (56,4 p. 100) et la recherche à finalité socio-économique de 8,7 p. 100 (au lieu des 10 p. 100 du plan). Le ministre a rappelé que la recherche fondamentale n'était alimentée que par des crédits publics, et assuré que la bonne conjoncture prévisible pour 1973 permettrait aux entreprises de financer elles-mêmes une bonne part de la recherche à finalité industrielle. Si, par contre, la conjoncture devenait mauvaise et s'il était possible de débloquer les crédits du fonds d'action conjoncturelle ceux-ci seraient affectés en priorité à ce dernier type de recherche.

M. Charbonnel a présenté ensuite les grandes orientations de sa politique.

1° En premier lieu, le ministre entend ouvrir la recherche scientifique et technique aux préoccupations concrètes des Français. Ce choix s'exprime dans la croissance des moyens consacrés aux sciences de la vie et aux sciences de l'homme ainsi qu'aux travaux sur les nuisances de tous ordres.

La recherche scientifique et technique devra également s'ouvrir à une coopération internationale accrue, en particulier avec les pays européens où cette association est particulièrement nécessaire. A ce sujet, le ministre a rappelé l'effort de coopération dans les domaines de l'espace, des calculateurs et du programme électro-nucléaire :

— à propos de la recherche spatiale, M. Charbonnel a rappelé les hésitations de nos partenaires devant le programme des lanceurs européens et annoncé qu'à la Conférence européenne de Bruxelles, à la fin du mois de décembre 1972, la France s'efforcerait au maximum de sauver la politique de coopération européenne ;

— dans le domaine de l'informatique, le ministre a souligné le succès de la Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.) dont l'expansion sera encore facilitée par de récents accords avec Siemens. Une réunion, tenue à Londres le 2 novembre, lui a permis de constater que dans ce secteur, il existait une volonté de politique européenne ;

— en ce qui concerne l'électro-nucléaire, le ministre a rappelé l'effort consenti en faveur des centrales à haute température et des usines d'enrichissement de l'uranium ;

— dans le domaine de la recherche fondamentale, le ministre a souligné le succès du « réacteur à haut flux » construit à Grenoble en association avec l'Allemagne.

2° En second lieu, la politique du ministère s'orientera également vers l'animation régionale. La décentralisation industrielle en effet ne suffit pas. La réunion à l'échelle régionale d'équipes de chercheurs est un indispensable instrument d'animation locale. Qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou d'affectation de poste, la province sera privilégiée.

3° La troisième orientation consisterait à rapprocher les finalités de la recherche avec les impératifs du développement industriel. Les « actions incitatives » bénéficieront de 350 millions de crédits, soit une augmentation de 9,5 p. 100 par rapport à 1972. Une meilleure répartition des contrats d'aide au développement évitera la concentration de l'aide sur les mêmes grandes entreprises.

En conclusion, le ministre a estimé que le projet pour 1973 était un outil raisonnable pour développer la politique de recherche, dans la mesure où, tout d'abord, ses orientations qualitatives étaient conformes au VI<sup>e</sup> Plan, dans la mesure ensuite où les dotations permettraient de poursuivre l'effort quantitatif entrepris (ce qui assurerait un pourcentage d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan voisin de 50 p. 100 à la fin de 1973), dans la mesure enfin où les décisions prises en matière de création de postes permettraient de parvenir à un meilleur équilibre entre les effectifs de techniciens et ceux des chercheurs.

Le ministre a terminé son exposé en indiquant qu'il s'efforçait de perfectionner le contrôle des résultats de la recherche.

A M. Vérillon, rapporteur pour avis :

— sur l'I. N. S. E. R. M. (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et sur la recherche intéressant le cancer, le ministre a rappelé que la responsabilité de la tutelle administrative de cet organisme revenait principalement aux départements de la santé publique et de l'éducation nationale ;

— sur le pourcentage des dépenses de recherche par rapport au produit national brut, le ministre a indiqué que ce pourcentage était sans doute inférieur aux prévisions du VI<sup>e</sup> Plan, mais que l'évolution du P. N. B. avait été plus rapide en France qu'à l'étranger. Il a cependant reconnu que l'évolution était préoccupante ;

— sur la coopération européenne dans le domaine spatial, le ministre a assuré que les déceptions dues aux échecs subis par Europa II n'étaient pas de nature à faire renoncer la France à la politique de coopération européenne. Il est indispensable à l'Europe de garder toute sa liberté d'action, son indépendance scientifique, technique et culturelle ;

— sur le Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. E. X. O.), le ministre a souligné que cet organisme avait établi de nombreuses liaisons avec les organismes étrangers et qu'il avait une place pilote dans la recherche internationale ;

— sur la balance des brevets, le ministre a précisé qu'une amélioration apparaissait dans les secteurs les plus défavorisés, mais il a reconnu que l'accroissement du déficit qui est actuellement de 500 millions, demeurait préoccupant ;

— sur l'implantation d'une usine civile d'enrichissement de l'uranium, le ministre a répondu que le problème était à l'étude, mais qu'il n'avait pas encore reçu de solution.

**A. M. Minot :**

— sur l'effort en faveur de l'environnement, le ministre a rappelé que la responsabilité en revenait au ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement et il a souligné les succès des travaux entrepris par le bureau de recherche géologique et minière dans le domaine des boues et déchets mécaniques.

**A M. Fleury :**

— sur l'avenir de l'Euratom, le ministre a admis que certains résultats de cet organisme étaient décevants, mais qu'il serait désastreux de ne pas tenter de le sauver. La meilleure méthode, à ses yeux, consiste à définir d'abord les programmes de coopération européenne avant de s'efforcer de sauver les emplois ;

— sur le lanceur spatial Europa, le ministre a souligné le caractère crucial de cet instrument de la politique de défense européenne. Ce n'est que si nos partenaires se dérobent que la France devra soit se résigner à construire seule ce lanceur, soit réexaminer l'ensemble de sa politique. Le ministre a indiqué, en outre, qu'à une proposition britannique de constitution d'un organisme européen intégré comparable à la N. A. S. A., il envisageait de répondre qu'il est favorable au principe d'une telle création mais qu'il considère que celle-ci n'a de sens qu'au service d'un programme commun.

**Judi 16 novembre 1972. — Présidence de M. Louis Gros, président.** — La commission a examiné les rapports pour avis :

— de M. Chauvin, sur le budget de l'éducation nationale ;

— de M. Pelletier, sur le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs ;

— de M. Vérillon, sur les crédits de la recherche scientifique et technique.

Présentant les crédits du projet de budget de l'éducation nationale pour 1973, M. Chauvin, rapporteur pour avis, a indiqué que ce budget se situait dans la continuité de celui de 1972 dans la mesure où, croissant de nouveau au même rythme que celui de l'Etat (+ 11 p. 100 de 1972 à 1973), il se maintient en valeur relative au même niveau qu'en 1972 : 18,4 p. 100 du budget de l'Etat, soit en valeur absolue un montant supérieur à 36 milliards de francs, qui fait de ce budget, pour la troisième année consécutive, le plus important des divers départements ministériels.

Mais la répartition au sein de ce montant global est modifiée par rapport à 1972 :

*Les dépenses ordinaires*, en augmentation de 13 p. 100, représentent 32,2 milliards de francs ; leur part dans le budget s'accroît de 87,5 p. 100 en 1972 à 89,5 p. 100 en 1973.

Les mesures nouvelles s'élèveront à 1,15 milliard de francs.

Les créations d'emplois porteront sur plus de 24.000 postes, dont environ 16.000 emplois d'enseignants, bénéficiant en priorité à l'enseignement du second degré (plus de 11.000 emplois d'enseignants créés).

Les actions spécifiques intéressent surtout l'orientation et la formation continue (1.000 emplois créés), la formation des personnels (1.650 emplois créés), les nationalisations d'établissements du second degré ; sur ce dernier point, M. Chauvin a proposé à la commission d'adopter un amendement tendant à transférer les crédits prévus pour la création à la rentrée 1973 d'emplois destinés aux futurs centres de formation des professeurs certifiés ; le projet de création de ces centres ne semble pas encore mis au point et les emplois budgétaires correspondants ne paraissent pas devoir être pourvus en 1973 ; les crédits correspondants pourraient permettre d'ajouter aux 150 nationalisations ou étatisations retenues pour 1973 un quota supplémentaire de 100 nationalisations au minimum ; cette mesure permettrait de remédier pour une faible part au retard pris en ce domaine. La commission a approuvé cet amendement, étant entendu que le fonctionnement des instituts de préparation à l'enseignement du second degré (I. P. E. S.) devrait être assuré.

Quant aux crédits d'intervention sociale, on ne peut parler à leur propos que de stabilité. La proportion de boursiers devrait être maintenue et le montant des bourses relevé de 5 p. 100, ce qui ne compensera pas la hausse du coût de la vie. Pour les transports scolaires, l'augmentation de 30 p. 100 des crédits ne parviendra qu'à maintenir le taux de participation de l'Etat (55 p. 100 des dépenses totales) sans permettre de l'améliorer.

*Les dépenses en capital*, exprimées en crédits de paiement, s'élèvent à 3,8 milliards de francs, soit une réduction de 6 p. 100 par rapport à 1972 et ne représenteront en 1973 que 10,5 p. 100 du budget de l'éducation nationale, contre 12,5 p. 100 en 1972.

Les autorisations de programme s'élèvent à 4,04 milliards de francs, auquel pourra s'ajouter 0,28 milliard de francs, inscrit au Fonds d'action conjoncturelle (F. A. C.). Leur augmentation s'élèvera en valeur relative à 1,17 p. 100 hors F. A. C., à 8,28 p. 100 avec le F. A. C. s'il est débloqué. Ce montant correspond à l'enveloppe globale prévue par le VI<sup>e</sup> Plan pour les cinq années 1971 à 1975 et fixée à 17 milliards de francs.

La priorité donnée à l'enseignement du second degré pour les créations d'emplois d'enseignants se vérifie en ce qui concerne l'effort d'équipement: cet enseignement reçoit, en effet, 2,43 milliards de francs d'autorisations de programme sur les 4,04 milliards de francs du budget d'équipement de l'éducation nationale.

Un effort est fait pour l'équipement de la recherche scientifique: 13 p. 100 d'augmentation totale des autorisations de programme.

En revanche, c'est une réduction très nette qui affecte, pour la troisième année consécutive, les autorisations de programme destinées à l'enseignement supérieur (— 20 p. 100 par rapport à 1972). Une réduction d'autorisations de programme affecte aussi le premier degré (enseignements préscolaire et élémentaire) dont les subventions d'équipement sont en baisse de 6 p. 100 par rapport à 1972.

Abordant ensuite divers secteurs de la politique du ministère de l'éducation nationale, M. Chauvin a rappelé les problèmes qui se posaient à l'enseignement préscolaire et à l'enseignement primaire, notamment en zone rurale, et à l'enseignement secondaire, où les besoins d'équipement se situent maintenant principalement au niveau du second cycle; il a insisté également sur la nécessité de donner à l'enseignement technologique les moyens de son développement et de poursuivre les actions d'amélioration de la formation des maîtres et il a souligné l'importance de la mutation que doit accomplir l'éducation nationale pour s'ouvrir à de nouveaux publics et jouer le rôle qui lui revient dans l'effort général de formation professionnelle continue et d'éducation permanente. En matière d'information et d'orientation, un effort certain a été fait, qui doit être intensifié pour répondre aux besoins actuels, comme en ce qui concerne les bibliothèques et la lecture publique et les œuvres universitaires, où les besoins restent très grands.

Enfin, M. Chauvin a tenu à attirer l'attention de la commission sur l'effort actuel de réflexion et de recherche concernant l'avenir et la rénovation de l'éducation ; parmi les ouvrages ou documents parus en 1971, il a mentionné le rapport de la commission d'études sur la fonction enseignante dans le second degré, créée à l'initiative du ministère de l'éducation nationale et présidée par M. Louis Joxe, et le rapport de la commission internationale sur le développement de l'éducation, créée à l'initiative de l'U. N. E. S. C. O. et présidée par M. Edgar Faure. Ces travaux suscitent, comme il est normal, bien des interrogations, et M. Chauvin a souhaité que la commission les examine de façon plus approfondie dans les mois à venir.

Au cours du très large débat qui s'est instauré ensuite, M. Eeckhoutte est intervenu sur les problèmes que pose le retard pris pour l'application de la carte scolaire et les conséquences néfastes qui en résultent en ce qui concerne l'égalisation des chances.

M. Tinant et Mme Lagatu ont insisté sur le handicap subi en ce domaine par les élèves de zone rurale et souhaité que le déplacement des professeurs soit préféré à celui des élèves, coûteux et fatigant. Après M. Eeckhoutte, M. Lamousse a souligné la valeur de l'internat et le rôle qu'il exerce précisément dans le sens de l'égalisation des chances. M. Chauvin, rapporteur, a montré la nécessité de reviser l'internat traditionnel et de l'adapter, et Mme Goutmann a lié ce problème à celui du sur-nombre des effectifs de nombreux établissements scolaires.

M. Miroudot a souhaité que le rapporteur attire l'attention du ministre sur le problème de la sélection dans les études médicales et sur les incohérences nées cette année de l'application du *numerus clausus*. M. Fleury, rejoignant la proposition du rapporteur pour avis, a souhaité que la commission prenne connaissance des études scientifiques entreprises sur le développement de l'enfant, et notamment sur les moyens de parvenir à une démocratisation réelle de l'enseignement ; pour M. Lamousse, ce problème est lié à celui du régime politique.

Mme Lagatu a tenu à signaler le retard pris dès à présent pour l'application des lois de juillet 1971 sur l'enseignement technologique, l'apprentissage et la formation professionnelle continue, et les lacunes de l'éducation permanente.

M. Mont, à propos des crédits d'équipement du premier degré, a rappelé les problèmes cruciaux qui se posent aux communes de zone rurale en ce domaine ; il a, d'autre part, insisté sur le caractère très préoccupant de la situation sociale des étudiants.

Enfin, la commission a approuvé le rapport de M. Chauvin qui concluait, sous réserve de l'amendement précité, à un avis favorable.

Présentant ensuite le **projet de budget pour 1973 du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs**, M. Pelletier, rapporteur pour avis, a indiqué que le montant global du budget de ce département ministériel était en augmentation de 16 p. 100 par rapport à celui de 1972 ; les crédits de fonctionnement sont en hausse de 20 p. 100 ; quant aux dépenses en capital, si les crédits de paiement croissent de 8 p. 100, on constate que les autorisations de programme sont inférieures à celle de 1972 ; la loi de programme de l'équipement sportif et socio-éducatif, dont les objectifs ont été repris par le VI<sup>e</sup> Plan, ne pourra donc pas être respectée alors qu'elle devrait constituer la charte du développement des équipements de ce secteur pour les années 1971 à 1975.

Parmi les mesures nouvelles du budget de 1973, M. Pelletier a relevé la création de « centres d'animation sportive » qui seront dirigés par des enseignants, hors de l'école ; mais ils ne combleront pas les leçons du sport scolaire.

Les efforts qui ont été faits en 1972 en matière de lutte contre la drogue ont pu donner de bons résultats mais resteront en 1973 au stade expérimental, les moyens étant toujours insuffisants pour tenir compte des expériences positives et les généraliser.

Les créations d'emplois de personnel enseignant l'éducation physique et sportive, qui portaient sur 1.074 postes en 1972, s'élèveront en 1973 à 1.345 postes, ce qui reste insuffisant.

Quant à l'office franco-allemand pour la jeunesse, la baisse des crédits qui lui sont affectés correspond à un flottement et à une incertitude sur son avenir. Les centres de vacances et les colonies de vacances sont négligés.

En ce qui concerne les problèmes de personnel, M. Pelletier a insisté sur le sort des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports qui ne bénéficient toujours pas du statut qui leur a été promis, et sur la menace qui pèse sur les professeurs de l'Institut national des sports.

Enfin, M. Pelletier a attiré l'attention de la commission sur les problèmes de l'éducation populaire.

En conclusion, le rapporteur pour avis a proposé à la commission de donner un avis favorable au budget du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, sous réserve de deux amendements : l'un supprimant les autorisations de pro-



gramme pour protester contre leur insuffisance, et l'autre sur les crédits de rémunération des personnels, pour insister sur l'urgence de la parution d'un statut pour les inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports. Ces amendements ont été adoptés.

Au cours du débat qui s'est instauré ensuite, M. Chauvin a regretté l'absence d'une politique de l'éducation sportive en France et l'insuffisance des liens entre l'action du secrétariat d'Etat et celle du ministère de l'éducation nationale ; il a également posé la question de savoir quelle avait été l'utilisation faite par l'office franco-allemand des crédits considérables dont il a bénéficié depuis sa création.

Mme Goutmann a indiqué que son groupe ne pouvait donner un avis favorable à un budget de la jeunesse, des sports et des loisirs qui ne représente que 0,72 p. 100 du budget de l'Etat ; les centres d'animation sportive favoriseront la commercialisation de la pratique du sport ; rien de nouveau n'est fait dans le secteur de la jeunesse et des loisirs ; il y aurait enfin beaucoup à dire de la politique menée envers l'Association sportive-scolaire et universitaire (A. S. S. U.).

M. Vérillon a posé la question des jeux Olympiques d'hiver de 1976 et a dénoncé l'incertitude de la position officielle du secrétariat d'Etat en matière de professionnalisme et d'amateurisme sportif.

La commission a finalement approuvé le rapport pour avis de M. Pelletier concluant, sous réserve des deux amendements proposés, à un avis favorable pour les crédits du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 15 novembre 1972.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1973 en discutant les **crédits du commissariat général du tourisme** et en évoquant, à cette occasion, la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Après avoir regretté que les crédits mis à la disposition du commissariat ne soient pas plus importants, mais rappelé que d'autres chapitres budgétaires des ministères de l'intérieur, de l'agriculture, de la santé publique et de la jeunesse et des sports

comportaient des crédits qui lui sont bénéfiques, M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis, a déploré la suppression du secrétariat d'Etat, le tourisme n'étant plus dès lors que « le quatrième wagon accroché au train ministériel » de M. Olivier Guichard.

Il a rappelé le caractère mondial du phénomène touristique, puisque — pour la seule année 1970 — il a « mobilisé » 170 millions de personnes et procuré un total de recettes de l'ordre de 15 milliards de dollars ; quant à la France, le chiffre d'affaires des activités touristiques est estimé à 30 milliards de francs lourds.

M. Lucien Gautier a indiqué que son avis imprimé traiterait successivement de la saison touristique, des moyens d'accueil et d'équipement, de la coordination du VI<sup>e</sup> Plan et des crédits 1973 ; il a salué au passage l'effort remarquable accompli par le Conseil économique, en mai dernier, lorsqu'a été discuté devant lui un avis très documenté, présenté par M. François Castex.

Au passage, le rapporteur pour avis a apporté un certain nombre de précisions (qui seront confirmées par des annexes chiffrées assez nombreuses) :

— 14,7 millions de touristes étrangers en France, en 1971, et une progression estimée à 7 p. 100 en 1972 ;

— 24,7 millions de Français ont pris des vacances, l'an dernier, et, sur ce nombre, 7,9 millions sont allés à l'étranger ;

— « l'étalement des vacances » ne fait guère des progrès, car 76,1 p. 100 de nos compatriotes prennent leurs congés en juillet et août et 65 p. 100 affirment le souhaiter ;

— si, de 1958 à 1968, le tourisme espagnol a progressé de 1.474 p. 100, celui de la France n'a connu qu'une augmentation de 128 p. 100 ;

— la balance touristique, elle, est excédentaire, puisque son solde, en 1971, est de 260 millions de dollars.

M. Lucien Gautier a donné également des précisions relatives à l'hôtellerie (15.224 hôtels homologués avec 385.836 chambres), au tourisme social (en soulignant que 54 p. 100 des Français ne se déplaçaient pas encore à l'occasion de leurs congés), au tourisme, aux sports d'hiver et à l'aménagement régional (notamment à la Corse).

Il a déclaré que, selon lui, deux questions essentielles devaient être posées au ministre : ses projets concernant le tourisme social et l'étalement des vacances.

Un assez long échange de vues s'est ensuivi, au cours duquel sont intervenus :

— M. Malassagne, pour regretter que les comités régionaux du tourisme ne soient pas dotés d'assez de crédits par l'Etat, puisque l'aide des collectivités locales pour leur fonctionnement atteint désormais 85 p. 100. Il a été appuyé sur ce point par M. Golvan, qui a fait cependant remarquer qu'il était possible de faire entrer davantage de conseillers généraux dans ces organismes ;

— M. Jean-François Pintat, pour déplorer la suppression du secrétariat d'Etat au tourisme et espérer une amélioration des conditions d'attribution des prêts du Crédit hôtelier ;

— M. Léon David, pour se féliciter de l'importance attachée par M. Gautier au tourisme social et déclarer qu'il interviendrait, dans ce sens, à la tribune du Sénat ;

— M. Delagnes, pour s'élever contre la suppression de la taxe locale, créant ainsi de graves difficultés aux communes souvent défavorisées dans la répartition des crédits du Fonds d'action local. M. Pintat a alors donné des précisions relatives au F. A. L., en rappelant que les grandes communes avaient été « plafonnées ». M. Javelly est également intervenu en regrettant la disparité trop grande entre les communes en ce qui concerne la répartition du F. A. L. ;

— M. Filippi a soulevé le problème de la taxation, au titre de la T. V. A., des agences de voyages françaises ; le rapporteur lui a répondu que l'avis présenté, l'an dernier, par M. Golvan avait déjà traité ce problème. Il a été décidé que si un amendement était présenté, dans ce sens, par M. Filippi en séance publique, il recevrait l'assentiment de la commission.

Celle-ci a adopté ensuite, à l'unanimité, les conclusions favorables de M. Lucien Gautier.

Sur le rapport de M. Bajoux, la commission a ensuite procédé à l'examen pour avis du projet de budget de l'agriculture pour 1973.

Après avoir rappelé les décisions arrêtées par le Gouvernement à l'issue de la Conférence annuelle et leur incidence budgétaire, le rapporteur a retracé l'évolution des grandes masses des crédits intéressant l'agriculture, tant dans le budget de ce ministère, que dans les charges communes, les comptes spéciaux du Trésor et les services du Premier ministre. Au total, ces crédits passent de 19.174 millions de francs en 1972 à 22.108 millions de francs pour 1973, soit une progression glo-

bale de 15,3 p. 100, supérieure à celle du budget des dépenses civiles de l'Etat (9,4 p. 100). La part du secteur agricole représenterait ainsi 13 p. 100 des dépenses civiles prévues pour 1973, en légère majoration par rapport à l'exercice précédent (12,3 p. 100).

Les dépenses ordinaires, moyens des services et interventions publiques, augmentent respectivement de 12,4 p. 100 et 10,3 p. 100, ce qui les porte à 7.090 millions de francs en 1973. L'augmentation correspond, pour 60 p. 100, à des mesures acquises et pour 40 p. 100 à des mesures nouvelles résultant de la création de 457 emplois dans les secteurs de l'enseignement agricole et vétérinaire, les services de contrôle de l'inspection sanitaire, de la répression des fraudes, de la protection des végétaux, de la recherche agronomique et des services extérieurs. Le rapporteur a notamment souligné les améliorations apportées à la situation de l'enseignement vétérinaire.

Dans le domaine des interventions publiques (titre IV), en augmentation de 10,3 p. 100, les dépenses nouvelles intéressent essentiellement les dépenses d'action sociale du budget annexe des prestations sociales agricoles, du Fonds d'amélioration pour l'aménagement des structures agricoles, etc., en augmentation de plus de 16 p. 100. Au total, ces dépenses correspondent à la moitié des dépenses globales de l'agriculture.

Dans le domaine des dépenses d'équipement (titres V et VI), en augmentation de 7 p. 100 malgré une « rallonge » de 100 millions de francs décidée le 29 septembre, le rapporteur a observé qu'elles continuaient à subir le contrecoup de la forte progression des dépenses d'action sociale et que les trois premiers exercices du VI<sup>e</sup> Plan consacrent un retard par rapport aux enveloppes du développement rural. L'effort d'équipement sera néanmoins soutenu par une sensible progression des crédits de bonification des prêts du Crédit agricole. Les quelques augmentations concernent les adductions d'eau, le remembrement, l'hydraulique agricole, les constructions rurales. Ces prévisions en matière d'équipements constituent, selon le rapporteur, le point le plus faible de ce budget.

Au titre du soutien des marchés (charges communes), les crédits prévisionnels qui englobent la contribution de la France au F. E. O. G. A., les versements correspondant aux ressources propres de la C. E. E. et les subventions économiques aux organismes français d'intervention s'établissent à 5.127 millions de francs, en progression de 5,2 p. 100. Ils représentent une part des dépenses globales en légère diminution.

En conclusion, le rapporteur pour avis a souligné l'insuffisance des dépenses d'équipement qui préparent l'avenir et qui devraient permettre d'adapter l'agriculture française et les industries de transformation agricoles à une compétition toujours plus vive dans la C. E. E. Il a toutefois noté l'effort consenti dans les divers domaines intéressant le développement de l'élevage, objectif prioritaire du Gouvernement. Le désengagement de l'Etat dans le domaine des équipements impliquerait à tout le moins une politique des prix agricoles qui permette un effort accru d'auto-financement de la part des producteurs.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, un certain nombre de commissaires sont intervenus.

M. Voyant, appuyé par M. Delagnes, a mis l'accent sur les graves inconvénients des honoraires d'étude perçus par les ingénieurs des ponts et chaussées et du génie rural lorsqu'ils interviennent pour le compte des collectivités dans des opérations qui sont de leur compétence, conformément aux dispositions des lois du 29 septembre 1948 et du 26 juillet 1955.

M. Lalloy a regretté l'insuffisance notoire de l'effort consenti dans des secteurs d'équipements qui conditionnent l'avenir des exploitations.

M. Filippi a rappelé l'insistance avec laquelle la commission avait demandé une réévaluation de l'enveloppe « développement rural » lors du vote du VI<sup>e</sup> Plan. Il a exprimé le regret que l'Institut de développement industriel, qui joue un rôle dans la restructuration des industries agricoles et alimentaires, porte surtout intérêt aux grandes entreprises.

M. Alliès a évoqué la situation des coopératives vinicoles vis-à-vis de l'assujettissement à la patente.

M. Labonde a rappelé que l'amélioration des équipements collectifs était une condition première pour freiner l'exode rural et a noté l'insuffisance des fonds de roulement des S. A. F. E. R.

M. Sordel a fait état de crédits de report du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles au titre de l'indemnité viagère de départ.

M. Hector Dubois a insisté sur l'insuffisance de l'effort consenti pour la formation des jeunes ruraux.

M. Léon David a souligné les inconvénients résultant des importations dans le domaine du vin, des fruits et légumes.

M. Guillaumot a rappelé l'importance des besoins pour intensifier l'amélioration génétique du cheptel et les difficultés de fonctionnement des établissements départementaux de l'élevage.

M. Bajoux a répondu à ces diverses interventions qui correspondent pour la plupart aux observations de son rapport.

La commission a alors approuvé les conclusions du rapporteur pour avis, favorables, sous ces réserves, à l'adoption du budget de l'agriculture.

Sur la proposition de son rapporteur pour avis, la commission a ensuite adopté un amendement sur la première partie du projet de loi de finances, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel stipulant que, pour l'appréciation de la limite de 500.000 F prévue par l'article 9 de la loi du 21 décembre 1970 aux exploitations d'élevage, les recettes provenant des opérations concernant les produits animaux ne sont retenues que pour 70 p. 100 de leur montant.

*Au cours d'une seconde réunion tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les amendements à la proposition de loi (n° 33, 1972-1973), adoptée par l'Assemblée Nationale en seconde lecture, relative au démarchage et à la vente à domicile, dont M. Malassagne est le rapporteur.*

La commission a décidé de donner un avis défavorable :

— à l'amendement n° 11 (réglementation du démarchage) portant sur l'article 1<sup>er</sup> bis ;

— aux amendements n° 10 (vente d'appareils de valeur unitaire élevée) et n° 3 (vente à domicile d'un montant inférieur ou égal à 200 F) qui portent tous deux sur l'article 8.

La commission a, en outre, constaté que les amendements n° 1, 4 et 2 tombaient d'eux-mêmes du fait de la proposition de suppression du paragraphe II de l'article 8 qu'elle avait adoptée précédemment.

En revanche, la commission a donné un avis favorable à l'amendement n° 9 portant sur les gens du voyage, ce qui ajoute un nouvel alinéa à l'article 9.

La commission a procédé, ensuite, à l'audition de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, et de M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat.

Le ministre a indiqué que le budget de son département représentait 6,62 p. 100 du budget de la nation, dont 80 p. 100 des dépenses sont destinées à l'investissement ; de plus en plus, d'ailleurs, d'autres budget concourent à l'équipement du pays : collectivités locales, sociétés d'économie mixte, etc. ; la part des crédits d'Etat pour les équipements collectifs est de 44,5 p. 100. Le Fonds d'action conjoncturelle (F. A. C.) comporte 693 millions de francs pour le compte de ce ministère.

En ce qui concerne les infrastructures routières, l'amélioration du réseau routier de rase campagne doit aboutir à un « doublement » en cinq ans. La mise hors gel est entreprise sur plusieurs itinéraires. Le ministre a également indiqué les perspectives de modernisation de la voirie urbaine, des ports et des voies navigables.

La politique d'aménagement du territoire, au bout de dix ans, commence à produire ses effets : un renversement assez net des soldes migratoires par rapport à Paris est constaté et un effort de reconversion des zones minières porte ses premiers fruits. L'action en faveur de l'urbanisme a également suivi une croissance certaine.

M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, a ensuite présenté la politique en matière de logement. En 1973, il y aura plus de 500.000 habitations construites. Le secrétaire d'Etat estime que ce budget est satisfaisant en volume et en crédits : près de 5 milliards de dépenses en capital en 1973, soit en augmentation de 14,5 p. 100.

Les objectifs poursuivis sont, d'une part, la réduction des inégalités par l'allocation logement, l'amélioration du logement existant, la résorption de l'habitat insalubre et, d'autre part, le développement de l'accession à la propriété et de la qualité de l'habitat et du cadre de vie.

Après ces exposés, M. Laucournet, rapporteur pour avis du budget de l'urbanisme et du logement, a évoqué le problème foncier et souligné l'urgence de solutions législatives, en regrettant que les rapports déposés par des groupes de travail interministériels, notamment sur la question de la concession des sols, ne soient pas plus rapidement et plus délibérément portés à la connaissance du Parlement et du ministère. Enfin, M. Laucournet s'est déclaré satisfait de la présentation sous forme de « budget de programmes » des crédits du nouveau département.

Répondant à M. Laucournet, M. Guichard a indiqué que la mise en place de moyens financiers pour l'action et la planification foncières se poursuit. Pour les agglomérations urbaines,

la formule des communautés et des districts est la plus efficace. D'une manière générale, la politique foncière est à l'ordre du jour, mais trouve ses limites dans les moyens des collectivités locales.

M. Christian Bonnet a évoqué alors le rapport du groupe de travail créé par la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat et chargé d'étudier les problèmes et la politique de la construction en France, rapport qui a porté sur la rénovation urbaine en France. Le secrétaire d'Etat a indiqué que l'action en faveur de l'amélioration de l'habitat existant serait amplifiée et diversifiée ; cependant, sur le plan général, des actions nouvelles en matière de rénovation urbaine ne pourront être entreprises qu'en 1974, les dotations pour 1973 ne permettant que la poursuite ou l'achèvement des actions déjà engagées.

M. Pierre Brousse a traité des difficultés que rencontrent les collectivités locales pour promouvoir une action foncière efficace ; la taxe locale d'équipement ne résoud rien, car l'acquéreur qui la paie à la commune a déjà dû verser au vendeur la contrepartie de la plus-value résultant de l'urbanisation et des efforts d'équipement de la collectivité. La politique des constructions individuelles lancée par M. Chalandon aboutit à des charges excessives pour les communes ; en matière d'H. L. M., M. Pierre Brousse a souhaité que les prix plafonds suivent au moins l'évolution du coût de la vie.

M. Francou a demandé que les équipements collectifs de superstructure accompagnent d'une manière vraiment synchronisée la réalisation des logements ; la ligne budgétaire unique ne s'est pas vraiment traduite dans les faits.

M. Chauty a affirmé l'importance primordiale du prix des sols qui, malgré les mesures législatives et budgétaires prises ces dernières années, représente actuellement un obstacle très difficile à surmonter pour les responsables de l'urbanisation. Il a également traité de la non-exonération de la taxe locale d'équipement pour les lotissements communaux.

Répondant aux intervenants, M. Christian Bonnet a indiqué que les prix plafonds H. L. M. ont été relevés de 10 p. 100 au printemps 1972. Désormais, ces prix devraient être revus au début de chaque année. Le problème de l'appropriation des sols est difficile et l'étude des services du ministère sur ce point progresse lentement.

M. Olivier Guichard a souligné que la procédure de ligne budgétaire dite « unique » pour les équipements de superstructure a le mérite d'exister et de fonctionner. La législation et la réglementation en matière de logement et d'urbanisme est extraordinairement foisonnante. Le ministre compte présenter une réforme du régime de l'expropriation au printemps 1973.



M. Voyant a estimé qu'il devrait être possible de fixer un prix plafond pour les terrains afin, notamment, d'éviter les imprévus de la procédure de l'expropriation.

M. Filippi a évoqué le problème de la départementalisation des routes nationales secondaires, au double point de vue de l'indexation et de la durée. Il a estimé qu'il serait indispensable qu'un texte législatif fixe les modalités d'une indexation, par exemple sur l'indice officiel du bâtiment. M. Filippi a également souligné les inconvénients de l'absence d'étalement des congés annuels en France ; enfin, il a indiqué que la T. V. A. sur les opérations des agences de voyages devrait être modifiée, afin de favoriser davantage la venue des étrangers en France.

M. Guichard a précisé que la dotation budgétaire au profit des départements ayant accepté le transfert de routes nationales est déjà augmentée pour 1973 par rapport à 1972. L'étalement des vacances ne pourra être accru que si l'on déplace les dates des examens.

M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis du tourisme, a rappelé que le nombre des Français qui partent en vacances ne cesse de croître ; d'autre part, il a considéré que les communes touristiques ne bénéficient pas de mesures d'aide financière suffisantes ; enfin, il a estimé que le ministère actuellement dirigé par M. Guichard a beaucoup de domaines relevant de sa responsabilité et qu'il sera peut-être bon d'en détacher un pour le tourisme.

M. Cluzel a demandé si la dotation kilométrique pour les routes nationales transférées aux départements serait revalorisée ; M. Guichard a indiqué qu'il en serait bien ainsi.

M. Delagnes a évoqué les problèmes posés par le camping dit « sauvage », notamment sur le littoral méditerranéen.

M. Braconnier a demandé si le ministre n'envisageait pas de réaliser par priorité un réseau d'autoroutes transversales qui éviterait Paris. M. Guichard a répondu que, d'ores et déjà, de tels axes étaient en cours de réalisation ; en ce qui concerne les grands itinéraires Nord-Sud et Est-Ouest évitant Paris, des études sont en cours, par exemple de Calais à la Vendée par la Normandie et la Bretagne ou de Calais à Dijon. Pour la transversale Suisse-Océan, le problème du tracé est délicat : il s'agit de déterminer, en premier lieu, les points par lesquels passera le tronçon central et peut-être de choisir plutôt une route à quatre voies au lieu d'une autoroute.

M. Golvan a évoqué les problèmes de l'action touristique dans le cadre départemental et régional et celui des concessions d'endiguage dans les ports de plaisance.

M. Javelly a posé des questions relatives aux ouvrages d'art routiers et à la répartition des ressources du fonds d'action locale pour les stations de montagne.

M. Croze a indiqué que l'action à l'étranger en faveur du tourisme en France pourrait être conduite avec la collaboration des Français expatriés.

M. Barroux a traité du tracé des axes autoroutiers dans la région du Massif central.

Enfin, M. Bouquerel a demandé des précisions sur les axes fluviaux Seine-Est et Seine-Nord.

Après l'audition de MM. Guichard et Bonnet, M. Laucournet, rapporteur pour avis, a présenté l'avis sur le budget du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, pour la partie de l'urbanisme et du logement. Il a souligné l'amélioration de la présentation des documents budgétaires, notamment en ce qui concerne l'équipement et le logement, qui est le premier à faire l'objet d'un fascicule blanc sous forme de « budget de programmes ».

Traitant d'abord de l'urbanisme, M. Laucournet a indiqué que des efforts sont faits en faveur des études et de la planification. Cependant, plutôt que de recourir aux services de bureaux d'études, il faut créer des cellules relevant de l'autorité municipale.

Dans le domaine foncier, il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'approbation et la concession des sols ainsi que la fiscalité foncière. Un certain progrès est à enregistrer pour les acquisitions foncières. Le développement des zones d'aménagement concerté se poursuit. La rénovation urbaine stagne toujours, les opérations déjà engagées accaparant tous les crédits disponibles.

Les mises en chantier de logements augmentent ; leur progression a été plus rapide en 1972 qu'en 1971. Le rapporteur a ensuite analysé le programme des logements aidés, en soulignant l'effort en matière d'H. L. M. - accession.

Puis, il a étudié les problèmes qui se posent dans le domaine foncier, notamment du point de vue de la spéculation. Il a souligné la nécessité de rénover le tissu urbain existant et de trouver une solution véritable pour le logement des travailleurs immigrés.

L'allocation-logement a permis, à la suite de réformes en 1971 et en 1972, d'aider un assez grand nombre de personnes supplémentaires. Il paraît également nécessaire d'instituer une allocation spécifique, afin de permettre aux catégories défavorisées de se reloger dans les centres de villes rénovés.

En ce qui concerne le financement de la construction, il faut souligner l'importance croissante du rôle du Crédit agricole. Les caisses d'épargne ont également offert des crédits en augmentation rapide. Les nouveaux prêts immobiliers conventionnés (P. I. C.) sont trop récents pour qu'un jugement puisse être porté sur cette formule, mais ils représentent déjà un montant élevé de fonds.

Quant au programme de maisons individuelles, bien qu'ayant permis de lancer un certain volume de constructions nouvelles, il n'a pas apporté des résultats considérables.

M. Lucien Gautier a souligné le rôle des programmes d'action contre le taudis (P. A. C. T.) en matière d'amélioration de l'habitat et de coopération avec l'artisanat local.

M. Voyant a montré la nécessité d'une grande souplesse en matière d'études et de planification urbaines. Il a estimé que la politique des villes nouvelles est une erreur, car l'animation y est insuffisante. Il vaut mieux développer les villes petites et moyennes, actives et vivantes. Il est urgent de trouver une solution en matière d'action foncière. La formule de l'allocation-logement doit être développée et appliquée selon une procédure spécifique dans les zones de rénovation urbaine.

Le président, de son côté, a souligné que c'est notamment l'absence de petits commerces qui empêche l'animation satisfaisante des villes nouvelles.

La commission a adopté alors les conclusions favorables du rapport pour avis de M. Laucournet sur le budget de l'urbanisme et du logement.

**Jeudi 16 novembre 1972. — Présidence de M. Jean Bertaud, président.** — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Collomb sur le budget du développement industriel et scientifique, partie « Industrie ».**

M. Collomb a rappelé que le budget de ce ministère ne devait pas s'apprécier essentiellement d'après le montant des crédits car, à s'en tenir à ce point de vue, on pourrait presque parler de budget des Houillères nationales, mais d'après l'action d'animation, de coordination et d'orientation du secteur industriel, encore que cette action soit limitée par les attributions d'autres ministères.

Dans l'ensemble, la situation de l'industrie française à la fin de 1972 est satisfaisante et elle est notamment caractérisée par une accélération de la croissance due notamment à la reprise de la consommation et à l'abondance des crédits. Les derniers

mois ont été marqués, en matière de Marché commun, par un élargissement de la Communauté qui ouvre de nouvelles perspectives à l'ensemble économique ainsi constitué.

Dans le domaine industriel, l'entrée de la Grande-Bretagne est bénéfique, car elle correspond à un agrandissement du marché et à l'entrée en jeu d'un partenaire dont l'industrie demeure puissante malgré ses difficultés ; si puissante, même, qu'elle peut poser des problèmes à certains secteurs de notre propre industrie. Il est d'ailleurs souhaitable qu'une politique industrielle commune véritable soit enfin mise sur pied par l'ensemble des pays associés.

La situation des échanges extérieurs est actuellement favorable avec une forte croissance des exportations dont la structure s'améliore lentement par l'augmentation de la part des produits finis.

Le rôle de l'Institut de développement industriel en faveur de la croissance des entreprises s'est traduit par un certain nombre d'actions. Il demeure néanmoins trop limité et l'appel à de nouveaux capitaux que suppose son extension risque d'accroître le coût des crédits accordés à l'économie.

La sidérurgie connaît actuellement d'assez graves difficultés qui mettent en cause ses résultats financiers et, partant, sa capacité à réaliser des investissements considérables qui sont actuellement en cours, notamment à Fos.

Parmi les secteurs classés prioritaires par le VI<sup>e</sup> Plan, la chimie, elle aussi, connaît de difficiles problèmes pour le financement des investissements indispensables à sa modernisation et à son expansion.

Si la situation du secteur de l'électronique et des télécommunications est plus favorable, les difficultés du sous-secteur des composants demeurent préoccupantes.

L'industrie automobile poursuit une croissance rapide et, dans l'ensemble, satisfaisante mais de nombreux problèmes se profilent à terme qui peuvent provoquer des difficultés importantes en matière du coût de production et de débouchés commerciaux.

La Régie Renault, qui a engagé des investissements considérables, a connu un bilan déficitaire en 1971, mais on peut espérer que cette situation se redressera assez rapidement.

Dans le domaine énergétique, la situation demeure caractérisée par la dépendance de la France à l'égard de l'extérieur qui dépasse maintenant 70 p. 100 de ses besoins.

En ce qui concerne le charbon, bien qu'il accélère sa « récession organisée » et que des efforts soient poursuivis pour améliorer sa productivité, la situation financière des charbonnages s'aggrave, comme le montre l'augmentation importante de la subvention de l'Etat.

La part du pétrole de nos approvisionnements énergétiques devient de plus en plus considérable et pose le double problème aux impératifs contradictoires de la sécurité des sources d'approvisionnement et de leur coût.

La prépondérance des pays arabes dans nos fournitures impose à la France de développer ses relations, dans cette région du monde, et de participer étroitement aux négociations sur la participation des Etats producteurs dans le capital et les activités des sociétés pétrolières.

L'effort de recherche de gisements nouveaux a été couronné de succès dans la mer du Nord et sur les côtes de l'Afrique centrale ; enfin, la capacité de raffinage de la France connaît un développement considérable.

Dans le secteur du gaz, des efforts sont poursuivis pour accroître les ressources en gaz naturel et pour redresser la situation financière de Gaz de France obérée par un très lourd endettement.

En conclusion, M. Collomb a analysé les chances de l'industrie française en soulignant qu'après des décennies de faible expansion la France connaît depuis plusieurs années déjà une phase d'industrialisation accélérée que le VI<sup>e</sup> Plan s'efforce d'amplifier encore.

Après avoir analysé certaines des menaces ou des faiblesses qui, dans l'avenir, peuvent nuire à ce développement et les mesures que l'Etat doit prendre pour canaliser et améliorer certains des processus de croissance, le rapporteur pour avis a indiqué que notre pays voyait s'accroître ses capacités de production, notamment par une augmentation et un rajeunissement de sa population active et par la modernisation des structures et des installations.

Il lui paraît fondamental que sur le plan psychologique les Français acquièrent une véritable « mentalité » industrielle sans laquelle les atouts incontestables dont dispose actuellement notre pays ne pourront pas être pleinement mis en valeur.

Après des interventions de M. Schmaus sur les problèmes de l'industrie automobile, notamment sur l'affaire des relations entre Fiat et Citroën, et de M. Chauty, qui a souligné que le Gouvernement n'avait pas de politique globale de l'énergie à terme et qu'il était nécessaire qu'il en définisse une rapidement, la commission a approuvé le rapport pour avis de M. Collomb sur le budget du ministère du développement industriel et scientifique, partie « Industrie », et les crédits correspondants.

La commission a examiné, d'autre part, un amendement présenté par M. Guillard au projet de loi (n° 354, 1972-1973) réglementant la **profession d'expert en automobile**. Après avoir entendu les explications de M. Laucournet, rapporteur de ce texte, elle a émis un avis défavorable à la modification proposée qui tendait, à l'article 8, à ajouter à la liste des experts agréés ceux travaillant pour le compte des mutuelles d'assurances agricoles. Elle a ensuite procédé à l'étude des dispositions de la loi de finances concernant la **recherche scientifique, l'énergie atomique, l'informatique, les activités spatiales et l'exploitation des océans, rapportées pour avis par M. Michel Chauty**.

Analysant les différents chapitres de cette importante étude, le rapporteur pour avis a, tout d'abord, regretté l'insuffisance de notre effort de recherche qui restera inférieur aux objectifs fixés par le VI<sup>e</sup> Plan.

Au sujet de l'énergie atomique, il a souligné la nécessité d'accroître nos réserves de sécurité en uranium, déploré le retard pris par notre pays en ce qui concerne l'équipement en centrales nucléaires et souhaité que notre technologie puisse être largement commercialisée à l'extérieur.

A propos de ces problèmes nucléaires, M. Raymond Brun a vivement insisté pour que les objectifs et l'avenir du C. E. A. soient précisés et M. Schmaus a souligné qu'il était en désaccord avec le rapporteur en ce qui concerne la nécessité d'une exploitation de centrales surgénératrices par une société internationale.

Au sujet des activités spatiales, M. Chauty a fait état des difficultés rencontrées au plan international pour la réalisation des lanceurs Europa 2 et Europa 3 et fait quelques réserves sur nos possibilités de réaliser seul des engins équivalents.

Il a souligné, enfin, dans le domaine de l'informatique, la nécessité d'un rapprochement avec les partenaires européens, tout en reconnaissant l'action positive des filiales américaines établies en France.

La commission a procédé ensuite à l'audition de **M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat**.

M. Yvon Bourges a, tout d'abord, justifié la création de son ministère par l'affirmation de vouloir une politique et une action propres au secteur tertiaire ; il a signalé que ses services étaient dispersés et ses crédits relativement modestes, mais qu'il s'efforçait de créer des habitudes nouvelles.

M. Bourges s'est défendu d'être le ministre du « petit commerce » et des « petits artisans » ; la politique à mener doit, en effet, tendre à moderniser la distribution et l'artisanat afin de répondre aux besoins de la population.

Abordant la future loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, le ministre a souligné qu'il s'agissait de traduire sur le plan législatif cette politique nouvelle qui devra à la fois résoudre un problème économique et un problème social.

La loi d'orientation, qui sera déposée prochainement devant le Parlement, contiendra des dispositions en vue d'améliorer la concurrence de manière à favoriser une égalité des chances. Elle tentera également de faciliter l'adaptation des entreprises ainsi que celle des hommes. Sur ce dernier point, M. Yvon Bourges a précisé que le nombre des chefs d'entreprise avait diminué, mais que le nombre des salariés était en augmentation.

M. Filippi a rappelé que le Sénat avait réclamé, lors du vote du VI<sup>e</sup> Plan, qu'un effort particulier soit fait en faveur du commerce et s'est inquiété de savoir si les engagements qu'avait alors pris le Gouvernement avaient été suivis d'effets.

M. Lucotte a déploré que les chambres de commerce et d'industrie se soucient essentiellement de l'industrie et fort peu du commerce ; il a, de plus, regretté les inégalités en matière de patente et abordé le problème de l'urbanisme commercial.

M. Braconnier a posé trois questions relatives aux chambres de commerce, à l'égalité fiscale, ainsi qu'à la création d'un éventuel « salaire fiscal ».

M. Raymond Brun a souhaité que l'on cesse de parler de « petit » commerce et de « grand » commerce : la distinction essentielle — selon lui — est celle qui sépare le commerce rentable du commerce non rentable.

M. Croze, enfin, a interrogé le ministre sur la proposition de loi relative aux ventes avec primes.

Sur ce dernier point, M. Yvon Bourges a déclaré qu'il s'agissait de protéger les consommateurs : la vente avec primes détourne l'attention du consommateur du produit qu'il souhaite acheter et alourdit le coût de production ; de plus, vis-à-vis des commerçants, et en particulier des commerçants indépendants, cela constitue une concurrence déloyale.

Cette proposition vise seulement à étendre la portée des textes existants aux prestations de services, car les primes sont actuellement déjà interdites.

A M. Filippi, le ministre a répondu que les petites et moyennes entreprises n'ont pas manqué de crédits depuis la fin de l'encadrement du crédit.

En réponse à MM. Braconnier et Lucotte, M. Bourges a annoncé qu'il venait de signer les décrets modifiant le mode de représentation aux chambres de commerce ; par ailleurs, le nombre des membres de celles-ci sera porté de 15 à 24, afin de permettre une meilleure représentation des différents secteurs d'activités.

Concernant la patente, le ministre a répondu qu'une orientation plus économique et plus juste était actuellement envisagée par le ministre des finances.

Enfin, M. Bourges s'est interrogé sur le niveau auquel il faudrait fixer le salaire fiscal si l'on décidait d'adopter un tel système ; de plus, en ce cas, on serait obligé d'imposer ce salaire au titre du revenu des personnes physiques, mais les revenus supplémentaires seraient alors passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le président a vivement remercié M. Yvon Bourges de son exposé, ainsi que d'avoir accepté d'être entendu par la commission, qui avait eu — dans une séance précédente — à débattre de la proposition de loi sur les ventes avec primes et avait sursis à statuer en attendant l'audition du ministre compétent.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 15 novembre 1972.** — *Présidence de M. Lecanuet, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Taittinger sur la section « Air » du budget des armées pour 1973.

Le rapporteur a exposé que ces crédits traduisent la volonté d'exécuter la troisième loi-programme en même temps que d'améliorer la condition des personnels, en liaison avec la déflation des effectifs. Le titre III de cette section comporte ainsi des mesures catégorielles portant notamment sur l'amélioration des pyramides des grades, une augmentation des crédits de carburants ainsi que, d'une manière encore insuffisante cependant, des crédits d'entretien et de réparation.

M. Taittinger a fait le point de l'exécution des programmes majeurs, portant sur le Jaguar, le Mirage F1 et l'Alphajet, ainsi que de la politique des moteurs, relative à la fabrication du Larzac, du M-53 et de l'Atar 9 K 50. Après avoir analysé les principaux postes du titre V, le rapporteur pour avis a indiqué que les crédits se caractérisent plus particulièrement par la volonté



de l'exécution de la loi-programme, mais que, malheureusement, les hausses des prix ont été plus importantes que ne le prévoyait précédemment la programmation.

Sur l'ensemble de la section « Air », il s'est félicité de l'annonce de l'établissement d'un plan de quinze ans pour l'armée de l'air, plan qui, tout en évitant la rigueur d'une enveloppe budgétaire trop étroite, permettra de prendre une vue prospective sur le problème essentiel des matériels volants ; en définissant des choix, il pourra ainsi permettre d'éviter le « perfectionnisme » exagéré qui mènerait à une politique de prototypes en constante évolution, mais non une véritable action de fabrication en série.

Après un échange de vues rapide, au cours duquel MM. Boin, Boucheny et Kauffmann ont obtenu du rapporteur pour avis des précisions sur ce budget, la commission a adopté les conclusions favorables à son adoption, présentées par M. Taittinger.

**M. Boin a ensuite présenté son rapport pour avis sur la section « Marine » du budget des armées pour 1973.** Il a rappelé que, comme la section « Air », la section « Marine » est marquée par le respect de la troisième loi-programme et l'effort en faveur des personnels. Il a indiqué que la Marine poursuit sa rénovation, mais à un rythme assez lent et que ses crédits de fonctionnement couvrent difficilement l'augmentation du volume des tâches et du coût de l'entretien. Si, en matière d'application de la troisième loi-programme, le retard pris dans l'exercice précédent est en partie rattrapé, en revanche, aucune hypothèse nouvelle n'a été adoptée par rapport à celles de la loi de 1970 qui se fondait sur la prévision d'une hausse des prix de 5 p. 100 par an.

Après avoir passé en revue les modalités d'exécution des programmes majeurs de la Marine, il a examiné les mesures catégorielles prévues en faveur des personnels, tout en regrettant que certaines dispositions spécifiques souhaitées par la Marine n'aient pas été retenues et que la prime d'embarquement reste toujours fixée à un taux insuffisant à son avis.

Il a enfin souligné que les abattements effectués au titre III dans ce budget peuvent avoir des répercussions inquiétantes sur le domaine de l'entretien de la flotte et de l'aéronautique navale et rendraient difficile à la Marine d'assurer pleinement la totalité de sa mission et de maintenir convenablement ses stocks.

Il a conclu en rappelant que, en fin d'application de la troisième loi-programme, la force nucléaire navale disposera d'une puissance de 40 mégatonnes.

La commission a adopté les conclusions du rapporteur pour avis, tendant à l'adoption des crédits de la section « Marine ».

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 15 novembre 1972. — Présidence de M. Marcel Darou, président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu le rapport pour avis de M. Marcel Lambert sur le budget des anciens combattants et victimes de guerre pour 1973.**

Le rapporteur pour avis a commencé son exposé en précisant qu'à son sens ledit budget n'apporte guère plus de satisfactions positives que les précédents.

Il a rappelé que le taux de croissance pour ces crédits est de 2,8 p. 100 alors que celui du budget général, dont ils ne représenteront que 3,85 p. 100, sera de 12,7 p. 100.

M. Lambert a, ensuite, analysé les grandes masses qui composent le budget du ministère des anciens combattants et énuméré les mesures acquises et nouvelles affectant les titres III et IV, qu'il a estimées peu substantielles; ayant indiqué les points de ressemblance entre le budget pour 1973 et ceux des années antérieures, il a conclu qu'aucun des grands problèmes qui préoccupent le monde combattant ne trouverait encore la solution attendue, puisque les travaux des groupes de réflexion dont la création est maintenant acceptée par le Gouvernement ne sauraient, en tout état de cause, déboucher sur des propositions constructives de la part de celui-ci, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1973.

Pour cette raison, il a estimé convenable d'attendre, pour se prononcer favorablement sur un prochain budget, que soient enfin soumises au Parlement les premières conclusions législatives de ces groupes de travail, dont il a regretté que les représentants des assemblées doivent être exclus.

Après M. Darras, le président a rappelé l'état de la procédure législative sur la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord, interrompue à l'Assemblée Nationale sur un rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, concluant au rejet du texte adopté, à la quasi-unanimité, par le Sénat; ils ont aussi, l'un et l'autre, évoqué le problème de l'attribution du titre de déporté aux anciens détenus de Huy.

Le président, MM. Schwint et Touzet, protestant aussi contre le fait qu'aucun représentant du Parlement ne doive se trouver associé aux travaux des groupes de réflexion, ont manifesté la crainte que la création de ces derniers ne soit guère qu'un moyen dilatoire pour retarder le moment où satisfaction sera enfin donnée aux intéressés.

M. Grand a, pour sa part, estimé d'autant plus humiliante pour le Parlement, la procédure retenue, qu'on lui a opposé, des années durant, une argumentation prétextant qu'il n'y avait plus motif, ni juridique ni autre, à discussion.

M. Darou a alors présenté à la commission les deux amendements qu'il entendait déposer à titre personnel.

A l'unanimité, deux commissaires s'abstenant, le premier de ces amendements, tendant à la suppression des crédits du titre IV, a été adopté.

La commission a également adopté, à l'unanimité, l'amendement suivant :

« Après l'article 53, insérer un article additionnel ainsi conçu :

« Lors de l'examen de la loi de finances pour 1974, le Parlement devra être saisi, dans le cadre d'un plan quadriennal, de dispositions relatives à l'ensemble des questions concernant les anciens combattants et victimes de guerre et notamment :

« 1° une garantie réelle du pouvoir d'achat des pensions des invalides de guerre, des veuves et des ascendants ;

« 2° une retraite du combattant égale pour tous les anciens combattants et revalorisée sur la base d'une pension d'invalidité de 10 p. 100 à partir de soixante-cinq ans ;

« 3° une pension de veuve portée au taux normal à 500 points ;

« 4° une pension aux ascendants de guerre portée à 333 points ;

« 5° un retour à la proportionnalité des pensions d'invalidité de 10 à 100 p. 100. »

La commission a, d'autre part, examiné la proposition de loi (n° 14, 1972-1973) de M. Michel Darras, tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé.

La président a, tout d'abord, donné lecture d'une lettre par laquelle le ministre chargé des relations avec le Parlement l'informait que « le Gouvernement entend s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition en cause qui contrevient aux dispositions de l'article 40 de la Constitution ».

M. Darras, rapporteur du texte, a aussitôt donné lecture d'une lettre qui lui fut adressée par le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale du précédent gouvernement pour lui indiquer que la « réglementation... résulte des termes

de la loi précitée du 23 décembre 1970 et non de ses décrets d'application et qu'elle ne saurait donc être reconsidérée qu'à l'occasion d'un éventuel réexamen de ce problème par le Parlement ».

C'est précisément à cette nouvelle étude que l'auteur de la proposition de loi entendait convier le Sénat, a souligné le rapporteur. Après que celui-ci eut développé les arguments qui justifient le vote de la proposition de loi et donné des précisions sur les répercussions financières de la modification envisagée, la commission a adopté à l'unanimité le texte de l'article unique de la proposition et chargé son président d'en demander l'inscription à l'ordre du jour complémentaire du Sénat.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, la commission a entendu l'avis de **M. Lucien Grand** sur le projet de loi de finances pour 1973 (crédits des affaires sociales — section commune et section santé publique).

Le rapporteur pour avis ayant tout d'abord situé le budget de la santé publique par rapport au budget général, dont il représente 3,6 %, a analysé les principales mesures acquises et nouvelles qui affecteront les crédits de la « section commune » et de la « section santé publique ».

Il a insisté sur le fait que, malgré les efforts fragmentaires et limités qui sont consentis, les administrations des ministères sociaux demeurent gravement démunies en moyens de fonctionnement et surtout de personnel. Le rapporteur a, ensuite, consacré une partie de son exposé à l'étude de quelques problèmes spécifiques :

- freinage dans l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan ;
- lenteur dans la préparation des textes réglementaires conditionnant la réforme hospitalière ;
- difficultés régnant dans la médecine de service public, qui souffre d'une triple crise de formation, de rémunérations et de statuts ;
- insuffisance des moyens du service de santé scolaire ;
- mauvaise répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales ;
- relèvement nécessaire des allocations d'aide sociale aux infirmes et aux personnes âgées ;
- amélioration à apporter aux moyens de la sécurité routière.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, une discussion s'est ouverte, au cours de laquelle diverses questions ont été évoquées.

M. Jean Gravier s'est inquiété de projets selon lesquels les taux des cotisations d'assurance volontaire versées par l'aide sociale pour les personnes atteintes de maladies de longue durée seraient prochainement relevés dans des proportions importantes ; il est bien évident que les collectivités locales supporteraient la plus grande part de cette surcharge financière.

Il a également demandé que des explications soient données sur les articulations organiques entre l'enveloppe nationale et les enveloppes régionales du Plan.

M. Mézard a souhaité qu'un effort supplémentaire soit fait pour les dépenses d'équipement des centres de transfusion sanguine ; il a par ailleurs évoqué la charge parfois lourde qui repose sur les collectivités locales à l'occasion de l'hospitalisation des malades ou accidentés sans domicile fixe.

M. Henriet a exprimé le souhait que des précisions soient données par les ministères compétents sur les aides financières qui peuvent être mises à la disposition des maternités, tant publiques que privées, placées dans l'obligation d'entreprendre des travaux parfois importants pour se conformer aux nouvelles réglementations, d'ailleurs parfaitement opportunes.

MM. Maury et Henriet ont attiré l'attention sur le nécessaire renforcement des mesures de prévention et de répression de l'alcoolisme.

A l'unanimité, deux commissaires s'abstenant, la commission ayant adopté l'avis de M. Grand, a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la section commune et de la section « santé publique », ainsi qu'à celle de l'article 51 du projet de loi de finances, rattaché au budget de la santé publique.

**Jeudi 16 novembre 1972. — Présidence de M. Marcel Darou, président.** — La commission a d'abord entendu l'avis de **M. André Méric sur les crédits du travail, de l'emploi et de la population, inscrits au budget des affaires sociales.**

Après avoir analysé la situation de l'emploi et les problèmes que pose l'inadaptation de l'offre et de la demande sur le marché du travail, le rapporteur a préconisé une politique active de décentralisation industrielle et une réduction de la durée du travail dans certaines branches. Il a insisté sur le rôle fondamental que doit jouer l'Agence nationale pour l'emploi, dont la dotation pour 1973 est insuffisante. Il a également rappelé l'importance des actions de formation et analysé, à ce

propos, le bilan des travaux de l'Association pour la formation professionnelle des adultes ainsi que les premières applications de la loi du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle permanente.

Abordant ensuite le problème de l'amélioration des conditions du travail, M. Méric a décrit la progression inquiétante des accidents du travail et insisté sur la nécessité d'un accroissement des moyens de l'inspection du travail. Il a évoqué l'implantation progressive de sections syndicales d'entreprise et analysé la progression et le contenu des accords de mensualisation et des accords de participation.

Enfin, le rapporteur a apporté des précisions sur les actions récemment réalisées et sur les améliorations souhaitées en ce qui concerne la situation de certaines catégories de travailleurs :

- les handicapés, pour lesquels il conviendrait d'accélérer la mise en œuvre de la loi du 23 novembre 1957 sur le reclassement et des textes qui l'ont complétée ;
- les femmes, confrontées à des difficultés particulières, tant pour acquérir que pour exercer un emploi ;
- les travailleurs immigrés, pour lesquels il faudrait développer considérablement les actions déjà engagées en matière de logement et de formation.

Suivant en cela son rapporteur, la commission unanime a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du travail, de l'emploi et de la population inscrits au budget des affaires sociales.

**M. Lucien Grand a ensuite présenté son rapport pour avis sur les crédits du ministère des affaires sociales affectés aux services de la sécurité sociale.**

Evoquant brièvement les dotations budgétaires, purement administratives, il a souligné que la sécurité sociale gèrait, en fait, des sommes considérables non contenues dans la loi de finances et qui représentent environ 80 % du budget social de la nation, lui-même supérieur à l'ensemble du budget de l'Etat.

M. Lucien Grand a surtout étudié quelques graves problèmes de fonctionnement. Après avoir rappelé les nouvelles mesures sociales décidées par le Gouvernement, il a analysé la situation financière des différentes branches de la sécurité sociale : déficit croissant de façon inquiétante pour l'assurance maladie

(environ 4 milliards de francs pour 1973), déficit apparaissant, en 1973, pour l'assurance vieillesse (1.100 millions de francs), excédent pour les allocations familiales (2.363 millions de francs).

Le rapporteur pour avis a insisté sur les charges indues imposées au régime général pour l'enseignement et la recherche, le Fonds national de solidarité et la prise en charge des régimes spéciaux en déséquilibre. Il a estimé que ces dépenses devraient être assumées par la collectivité nationale, c'est-à-dire le budget de l'Etat, et non par les seuls salariés de l'industrie et du commerce.

Il a également donné à la commission des informations sur les tentatives de réduction des coûts de gestion et sur l'importance des cotisations impayées.

Enfin, il a signalé quelques lacunes existant encore dans la protection sociale des français, évoqué les perspectives, encore très incertaines, d'harmonisation européenne, et conclu sur l'urgence d'une réforme de la sécurité sociale.

En complément à l'exposé du rapporteur pour avis, M. Romaine a regretté que les mesures prévues en faveur des veuves ne s'accompagnent pas d'une majoration de la pension lorsque le mari, décédé très jeune, ne transmet que des droits de réversion trop faibles.

M. Marie-Anne a fait observer que de nombreuses lois sociales votées au cours des dernières années n'ont pas encore été étendues aux départements d'outre-mer, faute de publication des décrets nécessaires.

M. Sirgue a insisté sur la situation difficile des bénéficiaires de l'allocation spéciale de vieillesse mais exclues des prestations maladie faute d'avoir cotisé.

A l'issue de ces débats, la commission a adopté à l'unanimité le rapport pour avis de M. Lucien Grand.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 14 novembre 1972.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, et de M. de Montalembert, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget du tourisme présenté par M. Boyer-Andrivet, rapporteur spécial.*

Après avoir souligné que les dépenses ordinaires passaient de 39.669.172 F à 47.434.877 F, le rapporteur a constaté un effort en faveur de notre action à l'étranger et également en faveur du tourisme social, parmi les mesures nouvelles.

Les crédits affectés à l'équipement touristique inscrits à d'autres budgets passent de 188 millions à 199,2 millions. Ils concernent principalement l'aide à l'aménagement du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine et de l'équipement hôtelier.

Diverses questions ont été posées au rapporteur :

— par M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur le tourisme social, la baisse de fréquentation des terrains de camping et l'heureuse extension des gîtes ruraux ;

— par M. Filippi, sur les conditions d'aide à l'équipement hôtelier, puis sur les grèves de la S. N. C. F. ;

— par M. Dulin, sur l'inégale répartition des aides accordées pour l'aménagement du littoral maritime.

M. Edouard Bonnefous, président, a précisé que si on relève une augmentation du nombre des visiteurs en France, elle s'accompagne malheureusement d'une diminution du nombre des « nuitées ». Pour inciter les touristes étrangers à rester dans notre pays, il a souhaité que le futur tunnel ferroviaire sous la Manche soit également accessible aux automobiles.

**M. Dulin, rapporteur spécial, a ensuite présenté le budget de l'équipement, pour lequel existe une progression de 11,5 p. 100 par rapport à 1972.**

Il a noté une accélération du programme autoroutier, ainsi que celui de la voirie urbaine dans lequel la région parisienne absorbe la moitié des crédits. Il a déploré l'augmentation des charges des collectivités locales provoquée par le transfert de 55.000 kilomètres de routes nationales secondaires dans la voirie départementale, malgré la subvention annuelle de l'Etat pour laquelle il a souhaité une actualisation.

Un débat a suivi, où sont intervenus MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, et Filippi.

**Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a ensuite présenté les crédits affectés aux ports maritimes.** Elle a constaté avec satisfaction une forte progression des crédits d'entretien qui passent de 89,7 millions de francs en 1972 à 102,6 millions de francs en 1973. Le développement des dépenses d'équipement permettra de respecter les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.



Toutefois, les ports de commerce et principalement les six ports autonomes reçoivent la majeure partie des crédits (390,6 millions sur 417,6 millions en autorisations de programme), le reste étant attribué aux ports de pêche, aux ports de plaisance et aux ports maritimes des départements d'outre-mer.

Dans la discussion qui a suivi l'exposé du rapporteur spécial, MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, et Dulin ont présenté des observations au sujet du port de La Pallice.

**M. de Montalembert, rapporteur spécial, a par ailleurs présenté les crédits de l'aménagement du territoire.**

Examinant d'abord les crédits propres au ministère, le rapporteur spécial a fait observer que les dépenses ordinaires ne représentent que 1 à 2 p. 100 des crédits de paiement et sont consacrées au fonctionnement de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D. A. T. A. R.) ainsi qu'aux subventions qu'elle verse. Leur accroissement moyen de 9 p. 100 sur 1972 est absorbé pour moitié par les frais de déplacement (+ 40 p. 100), les autres moyens de fonctionnement étant stables ou en régression.

Pour les dépenses en capital, les crédits de paiement progressent en moyenne de 13,8 p. 100 par rapport à 1972, en raison du doublement de la dotation du fonds de rénovation rurale alors que les crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F. I. A. T.) n'augmentent que de 5,6 p. 100.

Les autorisations de programme, en revanche, ne progressent au total que de 3,2 p. 100 pour atteindre 329 millions de francs en 1973.

Ces autorisations de programme seront augmentées en cours d'année de la moitié du produit des redevances sur les implantations d'activités industrielles et commerciales en région parisienne et éventuellement d'une partie des autorisations de programme inscrites au fonds d'action conjoncturelle au titre des services généraux.

**Puis M. de Montalembert a présenté une récapitulation des autorisations de programme affectées à des actions d'aménagement du territoire dans le budget des divers ministères, dont le montant s'élèvera à 1.080 millions de francs en 1973.**

Diverses questions ont été posées au rapporteur spécial par M. Edouard Bonnefous, président, sur l'aménagement des activités dans la région parisienne et la politique suivie à l'égard des villes moyennes, par MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Dulin et Héon sur l'attribution des primes de développement régional et la détermination des zones primables, enfin par M. Filippi sur les conditions d'utilisation des crédits du F. I. A. T.

Sur le rapport de M. Héon, la commission a adopté le projet de loi (n° 48, 1972-1973) autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du Protocole signés à Lomé le 24 novembre 1971.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, la commission a procédé à l'audition de MM. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme et Christian Bonnet, secrétaire d'Etat au logement, sur les crédits de leur département ministériel.

M. Olivier Guichard, dans un bref exposé introductif, a précisé que son budget présentait trois caractéristiques principales : son hétérogénéité, le fait que le budget de l'équipement est très loin de refléter l'ensemble de l'effort public en matière d'équipements, étant donné l'importance des concours extérieurs ; le rythme d'augmentation des crédits de 13,5 p. 100 en 1973 qui est très satisfaisant, les dépenses d'investissement représentant plus de 80 p. 100 de ce budget. La part du ministère dans les dépenses de l'Etat va croissant d'année en année, passant de 5,96 p. 100 à 6,62 p. 100 en 1973.

Les priorités retenues par le ministère apparaissent clairement dans le budget de programme, nouvelle présentation des crédits qui permet d'améliorer à la fois l'information et la mesure.

Le budget de fonctionnement progresse de 12,7 p. 100, avec un accroissement des efforts de formation et d'études générales. Pour les investissements, les crédits touristiques vont pour l'essentiel au tourisme social et figurent au budget de plusieurs autres ministères. A la fois incitatifs et marginaux, les crédits de l'aménagement du territoire sont en légère augmentation et aucun dossier ne restera en souffrance. En matière d'infrastructure, l'effort est particulièrement important pour les autoroutes, sans que soient négligés pour autant les réseaux urbains et de rase campagne ni la sécurité routière.

Dans le domaine des ponts, les priorités vont aux grands ports, notamment celui de Dunkerque. Pour l'urbanisme et le logement, l'effort porte surtout sur les études d'urbanisme et l'effort de construction sera maintenu à un haut niveau et aucun crédit de logement n'a été bloqué au F. A. C.

En conclusion, le ministre a souligné qu'il avait procédé à une sélectivité marquée en faveur de certains secteurs et qu'il s'efforcera d'assurer la complémentarité des divers types d'actions qu'il recouvre, dont chacun doit concourir à la formation de la politique d'aménagement du territoire.

Des questions ont été posées au ministre :

— par M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur les rémunérations que les collectivités locales doivent verser aux fonctionnaires du ministère de l'équipement pour les travaux qu'elles effectuaient, sur la définition des villes moyennes et sur le régime des primes de décentralisation ;

— par M. de Montalembert, rapporteur spécial des crédits de l'aménagement du territoire, sur l'utilisation des crédits destinés à favoriser les implantations d'activités en province, sur le réaménagement des activités dans la région parisienne, sur les critères d'octroi des primes de développement régional et des crédits du F. I. A. T., enfin sur la politique urbaine en faveur des villes moyennes ;

— par M. Dulin, rapporteur spécial des crédits de l'équipement, sur l'utilisation des crédits de renforcements coordonnés des routes, sur les travaux entrepris en Corrèze sur la R. N. 89 et l'insuffisance des moyens prévus en faveur des régions de l'ouest, sur les critères d'octroi des crédits de subventions en faveur des routes transférées aux départements qui ont accepté ce transfert et les charges qui en résulteront pour ces collectivités. A cet égard, M. Dulin a fait part de son intention de proposer des amendements, l'un modifiant lesdits critères d'octroi, l'autre indexant le montant des crédits de subvention. Le rapporteur spécial a également posé des questions sur le trajet prévu de l'autoroute A 10 et sur les conditions de financement de la route Océan—Suisse ;

— par Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial des crédits des ports maritimes, sur les crédits d'équipement réservés aux ports de commerce autres que les grands ports autonomes et sur les conditions, la nature et l'utilisation des prêts du F. D. E. S. prévus en faveur des ports maritimes et fluviaux ,

— par M. Boyer-Andrivet, rapporteur spécial du tourisme, sur l'usage des crédits d'études en matière d'aménagement touristique, et l'activité de la commission interministérielle d'aménagement touristique de l'espace rural ;

— par M. Monichon, sur l'actualisation des crédits prévus à l'article 52 de la loi de finances pour 1972 ;

— par M. Filippi, sur les conditions d'octroi des crédits du F. I. A. T. et sur la pérennité et l'indexation des crédits dits de subvention pour le transfert aux départements d'une partie de la voirie nationale ;

— par M. Monory, sur l'élévation des charges qui résultera pour les départements du transfert d'une partie de la voirie nationale ;

— par M. Kistler, sur la création prévue d'un aérodrome de classe internationale au nord de Strasbourg.

Dans ses réponses, le ministre a indiqué que les honoraires perçus par les ingénieurs du ministère de l'équipement sur les travaux des collectivités locales sont dégressifs et que rien n'empêche ces collectivités de s'adresser à des experts privés. Il n'existe pas de critère objectif de définition des villes moyennes. Le caractère de ville moyenne correspond surtout à une vocation fondée sur la volonté des élus locaux et concrétisée dans les contrats passés avec l'Etat. Le régime des primes de développement régional se traduit par un bilan très satisfaisant puisqu'au cours de l'année 1971, 356 primes ont été accordées pour un montant de 318 millions de francs, permettant la création de 46.000 emplois. Le rapprochement de ces chiffres, a souligné le ministre, traduit le sérieux avec lequel sont examinés et sélectionnés les dossiers. Quant à l'établissement de la carte des aides, elle soulève de délicates questions et ne va pas sans créer des difficultés avec les autorités européennes. En tout état de cause, les aides européennes ne devront être réservées qu'aux zones sélectionnées par les autorités françaises.

L'attribution des crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire fait l'objet d'une récapitulation par régions et par secteurs d'activité. Les critères d'attribution des crédits tiennent compte à la fois des retards constatés et des besoins prospectifs et en aucun cas le F. I. A. T. ne finance entièrement des opérations, il n'a qu'un rôle d'amorce ou de complément.

En dépit de la prise en charge d'une partie de la construction des autoroutes par le secteur privé, et même grâce à elle, le réseau national ne sera pas délaissé et le système dit « de renforcements coordonnés » constitue une forme de l'entretien normal du réseau national.

En ce qui concerne le transfert d'une partie de la voirie nationale aux départements, le ministre a bien précisé que les crédits de subvention pourront être utilisés au remboursement des annuités d'emprunts contractés. Si l'indexation n'est pas prévue par la loi, elle existe dans les faits puisque les crédits de subvention ont été augmentés de 3 p. 100 d'une année à l'autre, ce qui, compte tenu des gains de productivité, correspond à l'évolution de l'indice des prix des travaux publics.

Le ministre a estimé, en outre, qu'il ne concevait pas l'intérêt d'introduire dans la loi de finances une clause d'indexation des crédits.

En conclusion sur cette question, il a estimé que le montant des subventions globales, soit 310 millions de francs, dépassait de 70 p. 100 les crédits qui auraient été dégagés en l'absence de tout transfert.

La création d'un aérodrome international au nord de Strasbourg n'entrera pas dans les faits avant un délai d'au moins dix ans ; il ne s'agit actuellement que d'un projet régional auquel l'Etat n'a pas participé.

Dans le domaine portuaire, 85 p. 100 des crédits sont réservés aux grands ports autonomes et pour les ports de deuxième catégorie, les crédits passent de 3 à 5 millions de francs, leur utilisation s'effectuant au niveau régional.

Enfin, le ministre a indiqué que la commission interministérielle d'aménagement touristique de l'espace rural, en sommeil, depuis deux ans, tiendrait une réunion avant la fin de l'année.

M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, a ensuite présenté les crédits concernant le logement ; reconnaissant l'ampleur des besoins à satisfaire, il a souligné les progrès de la dotation du budget de ses services.

Il a rappelé que 500.000 logements étaient annuellement construits en France, dont plus de 400.000 aidés. Ce rythme de croissance est satisfaisant, compte tenu du niveau des prévisions du VI<sup>e</sup> Plan. Le montant des dépenses en capital atteint près de 5 milliards de francs. Au surplus, une réduction des inégalités sociales doit être attendue grâce à la réforme de l'allocation-logement, alors qu'une politique active de résorption de l'habitat insalubre est également suivie. Afin de permettre l'élévation du niveau de vie, la tendance à l'accession à la propriété est encouragée par les pouvoirs publics, qui définissent en outre une politique de la qualité interdisant de construire des H. L. M. peu satisfaisantes. Le secrétaire d'Etat a ainsi souligné le passage d'une politique de logement à une politique de l'habitat.

Après que le secrétaire d'Etat eut présenté ces observations, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a manifesté son intérêt pour la publication relative au « budget de programmes » du ministère.

Il a également demandé des précisions relatives à la hausse du taux de l'escompte sur le coût de la construction et concernant l'évolution des investissements britanniques en France ; il a exprimé son souci de mieux déterminer le rôle futur de l'architecte au moment de la délivrance des permis de construire.

M. Descours Desacres a demandé des précisions relatives aux principes de la politique gouvernementale concernant la taxe d'urbanisation.

M. Monory a regretté que la situation financière des offices d'H. L. M. dépende du ministère de l'économie et des finances ; il a souligné que les procédures actuelles et le financement des logements H. L. M. renchérisse le montant des loyers ; il a enfin souhaité une extension des possibilités des collectivités locales en matière de constitution de réserves foncières.

M. de Montalembert a abordé le problème de l'adaptation des ressources des familles aux charges imposées par l'accession à la propriété ; il a regretté la complexité de certaines dispositions en vigueur, ainsi que l'utilisation du montant de l'allocation-logement quand elle n'est pas affectée à l'amélioration de l'habitat.

En réponse aux intervenants, M. Bonnet a souligné que les travaux d'une commission spéciale devraient, à l'avenir, permettre d'affiner les études statistiques consacrées au logement ; il a affirmé que la hausse du taux de l'escompte n'aura pas d'incidence sur le coût de la construction des logements sociaux ; il a exprimé son souci de limiter l'influence des investissements britanniques en favorisant les entreprises françaises ; en ce qui concerne la réforme de la profession des architectes, il sera prévu que l'intervention de ces derniers ne s'effectuera qu'à partir d'un certain seuil de superficie ; l'amélioration de la transmissibilité du patrimoine immobilier sera encouragée. Le secrétaire d'Etat a également précisé que le Gouvernement considérerait que la taxe d'urbanisation n'était qu'un moyen parmi d'autres pour lutter contre la spéculation ; il a estimé que les offices d'H. L. M. devaient être gérés selon les techniques comptables les plus modernes ; des mesures seront prises afin d'éviter une mauvaise utilisation de l'allocation-logement.

Compte tenu des exemples étrangers, le financement de la situation française des H. L. M. ne semble pas d'un coût excessif.

Le secrétaire d'Etat a en outre exprimé son souci de procéder à une simplification et à une clarification des textes actuels. Il a souligné qu'il convenait d'aider davantage, au moment des remboursements initiaux, les familles candidates à l'achat d'un logement. L'aide à l'habitat rural sera encouragée.

A une question de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, relative à la disparition de l'exonération foncière, le secrétaire d'Etat a répondu que les propriétaires des constructions dont la réalisation était retardée bénéficiaient néanmoins de l'exemption en vigueur, sous réserve que les permis de construire aient été délivrés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1972 et que les chantiers aient été ouverts avant le 1<sup>er</sup> octobre 1972.

**M. Monory, au nom de M. Lombard, rapporteur spécial, a ensuite procédé à l'examen du projet de budget pour 1973 du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.**

Evoquant, en premier lieu, les crédits consacrés aux départements d'outre-mer, M. Monory a constaté, en 1973, une augmentation de 18,4 p. 100 des dépenses ordinaires par rapport à 1972 : la création de 80 emplois au titre du service militaire adapté, le renforcement des effectifs de la Sûreté nationale, l'importance des interventions publiques en faveur des migrations représentent, en effet, 5 millions de francs. Les dépenses en capital progressent de 17,6 p. 100 en crédits de paiement et de 5,2 p. 100 en autorisations de programme. Après avoir rappelé que le montant des dotations inscrites aux budgets des ministères techniques passait de 2.629 millions de francs en 1972 à 2.916 millions de francs en 1973, M. Monory a indiqué que le projet de budget des départements d'outre-mer représentait environ 13 p. 100 de ce total. Il a évoqué, en conclusion, les problèmes généraux relatifs au financement des mesures sociales et les difficultés particulières concernant le développement économique de chacun des départements.

Passant au budget des territoires d'outre-mer, M. Monory a indiqué que les dépenses ordinaires progressaient de 25,1 p. 100 en 1973 par rapport à 1972 sous l'influence d'un renforcement des effectifs et du versement de subventions aux budgets locaux déficitaires (11,7 millions de francs). Après avoir souligné l'importance de l'augmentation du montant des crédits de paiement (+ 20,4 p. 100 par rapport à 1972), il a également regretté la faiblesse de l'accroissement de la dotation en autorisations de programme (+ 5,2 p. 100 par rapport à 1972). La métropole doit, au surplus, consacrer à ces régions 1.256 millions de francs en 1973 contre 1.119 millions de francs en 1972, le projet de budget des territoires d'outre-mer représentant 26,8 p. 100 de ce total.

M. Monory a souligné la nécessité de favoriser les activités agricoles et industrielles de ces pays afin de réduire le déficit inquiétant de leur balance commerciale ; il a, en outre, exprimé son inquiétude face à l'évolution préoccupante de la démographie.

Aussi bien, seule une diversification de l'économie fondée sur un gain de recettes touristiques peut-elle, en limitant les effets de l'éloignement géographique, contribuer à favoriser le développement des départements et des territoires d'outre-mer.

Après interventions de MM. Bonnefous, président, et Coudé du Foresto, rapporteur général, qui ont évoqué les problèmes du financement des investissements et les conditions d'exploitation du nickel néo-calédonien, la commission a approuvé le rapport de M. Monory.

**Mercredi 15 novembre 1972.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné, sur le rapport de Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, le projet de budget des transports (section commune et transports terrestres) pour 1973.*

Le rapporteur spécial a, tout d'abord, présenté les crédits de la *section commune* : les dépenses ordinaires augmentent de 3,8 millions de francs ; les dépenses en capital diminuent de 4,6 millions de francs en autorisations de programme et de 6,1 millions de francs en crédits de paiement. Sur le plan immobilier, des études sont en cours en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour le ministère des transports. Le président, le rapporteur général et le rapporteur spécial ont exposé leur opinion sur ce sujet.

Mlle Rapuzzi a formulé des réserves sur l'importance des crédits d'études et a fourni des précisions sur les conditions d'utilisation de ces crédits. M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a regretté certains abus constatés en matière d'études faites pour le compte des collectivités locales.

Le rapporteur spécial a ensuite présenté les crédits des *transports terrestres*. Les dépenses ordinaires dépassent 6,5 milliards, soit une augmentation de 13,4 p. 100 en raison des subventions aux entreprises nationales. Les autorisations de programme sont également en très forte augmentation, passant de 235 millions de francs en 1972 à 322 millions en 1973. Ces chiffres conduisent, selon le rapporteur spécial, à douter de la possibilité de diminuer effectivement les concours de l'Etat aux entreprises nationales.

Mlle Rapuzzi a fourni des précisions sur la situation financière de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. Elle a exprimé l'opinion que les textes législatifs en vigueur devraient être actualisés et a regretté l'insuffisance des crédits inscrits au budget de l'éducation nationale pour les transports scolaires ainsi que la discrimination faite entre les transports en commun de la région parisienne et ceux des villes de province.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a demandé des précisions sur le projet de liaison par turbotrain entre Paris et Lyon. M. Fortier a indiqué, qu'à sa connaissance, la réalisation



de ce projet serait différée. M. Edouard Bonnefous, président, a exprimé l'opinion qu'il ne serait pas raisonnable de créer une nouvelle liaison ferroviaire entre Paris et Lyon. M. Schmitt a souhaité une coordination des différents moyens de transport de voyageurs.

En conclusion, le rapporteur spécial a demandé que le ministère des transports prenne ses responsabilités en matière de lutte contre la pollution et accroisse sa participation au financement des transports urbains en province.

Après l'exposé du rapporteur spécial, M. Edouard Bonnefous, président, a présenté des observations sur la construction du réseau express régional (R. E. R.), sur la liaison souterraine entre la gare des Invalides et la gare d'Orsay, qu'il estime inutile, sur l'échec de la liaison « Orly-rail », sur la nécessité d'une liaison directe entre les aéroports d'Orly et de Roissy. Il a aussi attiré l'attention sur la création de nouvelles lignes budgétaires qui risquent d'entraîner dans les années ultérieures des demandes de crédits qu'il ne sera plus possible de repousser.

Mlle Rapuzzi a insisté, enfin, sur la nécessité de faire respecter par les poids lourds la réglementation en matière de sécurité routière.

MM. Edouard Bonnefous, président, Monory et Fortier sont également intervenus sur ce sujet.

La commission a, ensuite, procédé à l'examen du projet de budget de l'aviation civile, sur le rapport de M. Fortier, rapporteur spécial. Ce budget devrait être commandé par l'évolution du trafic aérien, qui connaît, malgré une légère pause au cours des récents mois, un développement spectaculaire, de l'ordre de 10 à 12 p. 100 par an. Les infrastructures doivent être adaptées en conséquence et les personnels nécessaires mis en place, afin de permettre l'écoulement du trafic, dans les meilleures conditions de célérité et de rapidité. Les crédits de personnel sont majorés, notamment au profit de la navigation aérienne et de la météorologie nationale. Par contre, les dépenses en capital sont pratiquement stationnaires, donc en diminution de fait, étant donné l'érosion monétaire. Le rapporteur a souligné que l'ensemble de ce budget, dont l'augmentation globale n'est que de 4,97 p. 100, est « raboté », alors que l'aviation civile connaît un développement important.

M. Fortier a, ensuite, procédé à l'exposé de l'état de la réalisation des trois grands programmes de construction aéronautique, notamment sur le plan financier.

Pour Concorde, les dépenses communes engagées par la France et le Royaume-Uni s'élèvent à 7.800 millions de francs au 31 décembre 1971, le coût prévisionnel du développement étant estimé à 12.790 millions de francs. Le prix de vente contractuel d'un appareil dont ont bénéficié Air France et la B. O. A. C. est de 173 millions de francs en juillet 1971, soit aux alentours de 200 millions de francs lors de la livraison effective des appareils.

Concernant l'Airbus, la part française représentera, fin 1973, 1.285 millions de francs, avec des dépenses complémentaires pour le programme de certification et la mise au point de versions dérivées, de 600 millions de francs.

Quant au Mercure, la participation financière de l'Etat au programme forfaitaire de développement, actuellement évaluée à 540 millions de francs, dépendra des participations étrangères définitives.

Le rapporteur spécial a insisté sur la nécessité, pour assurer l'avenir commercial de ces trois programmes, de la mise en œuvre de procédures de financement, de nature à faciliter les commandes des compagnies aéronautiques.

Passant à l'examen de la situation financière des compagnies françaises, il a souligné leur bonne tenue au cours du présent exercice. Traitant enfin de l'aéroport de Paris, il a remarqué l'importance de l'effort d'investissement que celui-ci avait à poursuivre avec la mise en œuvre de l'aéroport de Roissy-en-France. Afin de faire face à ces difficultés, une dotation en capital est fixée à 95 millions pour 1973.

L'exposé de M. Fortier a été suivi des interventions de M. Monory, sur les débouchés commerciaux qui se posent pour chacun des grands programmes de construction aéronautique, et de M. Bonnefous, président, sur certains aspects de la gestion de l'aéroport de Paris.

**M. Bardol, rapporteur spécial**, a ensuite présenté les crédits de la marine marchande. Il a souligné l'importance relative, au sein de ce budget, par rapport aux dépenses de fonctionnement des services, des dépenses d'intervention, notamment de la subvention de l'Etat au régime de sécurité sociale et de retraite des marins, ainsi que de l'aide à la construction navale et à l'armement.

Les crédits d'intervention en faveur de la construction navale sont en sensible augmentation pour les grands chantiers, et en notable progrès pour les moyens et petits chantiers.

Au titre de la flotte de commerce, le Gouvernement a institué un plan de relance de l'armement maritime, visant à consolider la place de la marine marchande de notre pays dans le monde, son déficit étant actuellement en augmentation.

Dans le secteur des pêches maritimes, la situation est inquiétante et les armateurs réclament l'instauration d'un programme pluriannuel. Plusieurs problèmes se posent à ce sujet : la protection des fonds de pêche, la prévention et la lutte contre la pollution, le régime social des gens de mer.

Après l'exposé du rapporteur spécial, M. Edouard Bonnefous, président, et M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sont intervenus sur le danger de pollution que peuvent présenter les recherches pétrolières en mer.

*Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, et de M. de Montalembert, vice-président.* — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a, d'abord, examiné, sur le rapport de M. Schmitt, rapporteur spécial, les crédits de la coopération. Le projet de budget du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération pour 1973 (y compris les crédits devant provenir de l'enveloppe-recherche) évolue de la façon suivante :

— les dépenses ordinaires passent de 1.143 millions de francs en 1972 à 1.335 millions de francs en 1973 ;

— et les dépenses en capital (crédits de paiement), de 361 millions de francs en 1972 à 392 millions en 1973.

Confirmant l'orientation adoptée dès l'an dernier, le projet de budget de la coopération pour 1973, qui s'élève à 1.726,6 millions de francs, est essentiellement caractérisé :

— par une augmentation des crédits globaux de 15 p. 100 ;

— par une progression des dépenses d'aide proprement dites de 13,8 p. 100 due principalement à un important effort consenti au titre des actions culturelles et techniques ;

— et par un ajustement aux besoins, pour tenir compte de la revalorisation des rémunérations des personnels et du renforcement des effectifs des personnels d'assistance technique, civils et militaires.

Au titre des mesures nouvelles, on retiendra notamment :

— pour les moyens des services (ajustement aux besoins en personnel et en matériel) des augmentations respectives de 15 millions de francs pour la recherche scientifique, de 40 millions de francs consacrés au financement des actions culturelles

et techniques, de 35 millions de francs correspondant à un transfert en provenance de l'éducation nationale affecté à l'enseignement supérieur, par suite de la création d'universités nationales venant se substituer aux anciennes universités régionales.

Pour les interventions publiques, les crédits progressent de 55 millions de francs au titre de la revalorisation des rémunérations et du renforcement des personnels d'assistance technique (enseignement et secteur de l'informatique), de 9 millions de francs pour les crédits affectés à la coopération technique militaire et de 17 millions de francs pour les concours financiers accordés par la France, compte tenu de l'évolution des finances publiques de certains pays africains.

Pour les dépenses en capital, les crédits s'élèvent :

— pour les équipements administratifs, à 4 millions de francs en autorisations de programme et à 3,5 millions de francs en crédits de paiements ;

— pour les équipements économiques et sociaux, à 413,6 millions de francs en autorisations de programme et à 96,6 millions en crédits de paiements ;

— pour les équipements destinés aux organismes de recherche scientifique et technique — office de la recherche scientifique et technique (O. R. S. T. O. M.) et instituts de recherche appliquée — à 22,5 millions de francs en autorisations de programme et à 18 millions de francs en crédits de paiements.

Grâce à l'augmentation de 104 p. 100 des autorisations de programme et de 63 p. 100 des crédits de paiements, les organismes spécialisés qui ont vocation pour la recherche tropicale seront en mesure de s'intéresser aux priorités inscrites dans les plans de développement économique des Etats et d'étendre leurs programmes de coopération au-delà de la capacité des budgets nationaux.

La commission a procédé, ensuite, à l'audition de **M. Robert Poujade, ministre délégué chargé de la protection de la nature et de l'environnement, sur les crédits de son ministère.**

M. Robert Poujade a rappelé que, comme précédemment, les crédits de son ministère figurent dans le fascicule budgétaire des services généraux du Premier ministre et récapitulés dans une annexe budgétaire. Le budget présenté cette année permet une comparaison avec celui de l'an dernier. En ce qui concerne le fonctionnement, le ministre délégué dans son rôle d'animateur n'a pas besoin d'une administration pléthorique qui ne recouvre

souvent qu'une incapacité d'agir. Sans remettre en cause ce rôle de coordination, le ministre délégué exerce des attributions spécifiques concernant des secteurs très divers exigeant davantage de moyens, surtout au niveau central. Au niveau des préfectures, dans chacune un bureau a reçu compétence en matière d'environnement. La coordination avec les ministres concernés, développement industriel et scientifique, affaires culturelles et agriculture, permet au ministre de bénéficier de moyens suffisants en personnels.

Les effectifs du ministère proprement dit augmentent de 41 unités, passant à 222 au total. Seule, la mission administrative et financière est vraiment déficitaire en personnel.

Pour les services extérieurs, la situation des délégués régionaux chargés d'inspection générale a été régularisée. Auprès de la plupart d'entre eux ont été placés des bureaux d'études qui sont les ateliers régionaux des sites. Enfin sera poursuivi le renforcement des personnels d'inspection des établissements classés : 55 emplois nouveaux aboutissent au doublement en 1973 des effectifs existant en 1971.

Passant à l'examen des crédits, le ministre a souligné que les crédits de fonctionnement demeurent relativement faibles conformément à la vocation du ministère : 48,8 millions sont réservés aux interventions des titres III et IV, 201,9 millions de francs pour les dépenses en capital. La dotation du F. I. A. N. E. (fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement) passe de 85 à 104,5 millions de francs de 1972 à 1973. La répartition des crédits par fonction est la suivante :

- espace naturel + 10 p. 100 (40 à 44 millions de francs) ;
- chasse, pêche, faune + 10 p. 100 (6,3 à 6,9 millions de francs) ;
- eau + 50 p. 100 (24 à 38 millions de francs) dont une large partie consacrée à la participation au barrage de Naussac ;
- air + 44 p. 100 (8,8 à 12,8 millions de francs) ;
- bruit + 37 p. 100 (3,4 à 4,7 millions de francs) ;
- déchets solides 38 p. 100 (2,8 à 3,6 millions de francs) ;
- amélioration de l'environnement + 47 p. 100 (6,4 à 9,4 millions de francs) ;
- information et formation + 23 p. 100 (7,6 à 9,7 millions de francs).

La répartition des crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement sera décidée en cours d'année par le comité interministériel.

Le budget de 1973 permet de donner un rythme nouveau aux actions d'aménagement en milieu rural et urbain : amélioration des sites, des constructions.

Pour la protection de l'atmosphère, l'effort porte sur le renforcement des moyens de mesure, les laboratoires et le contrôle des établissements industriels.

La dotation des parcs nationaux croît de 41 p. 100 compte tenu de l'effort qui sera consenti en faveur du parc de Port-Cros et de l'île de Porquerolles.

La lutte contre le bruit permettra de limiter le niveau sonore des bruits émis par les établissements industriels, les véhicules et les engins de chantier.

L'élimination des déchets solides devrait bénéficier de l'augmentation des ressources qui y sont affectées, notamment en matière d'étude pour le traitement des déchets et le contrôle des décharges.

Pour l'information et la formation, le ministre a exprimé sa détermination de ne subventionner que les associations réellement actives. Il s'agit d'aider des actions directes telles que les expositions, les congrès et les émissions télévisées.

Les crédits de 1973 permettront de poursuivre les actions pour la protection des eaux, notamment des eaux superficielles, instruments de détection des pollutions, notamment des pollutions accidentelles pour lesquelles une opération spécifique a été lancée au cours de l'été 1972 dont le succès est certain.

Des actions nouvelles seront lancées : d'abord le programme « Océans » à la suite du rapport fort complet qui vient d'être déposé sur la pollution des mers, puis des études coordonnées et régionalisées.

Enfin, certaines dotations en régression correspondent à une remise en ordre, financière en ce qui concerne les parcs régionaux, ou à la consolidation de l'œuvre entreprise, comme c'est le cas pour les réserves naturelles.

En conclusion, le ministre a souligné le caractère très pratique et surtout très difficile des problèmes auxquels il se trouve confronté. Quant aux idées générales, la plus délicate à établir est celle de l'intégration de la protection de la nature et de l'environnement dans le calcul des coûts. En tout état de cause, on peut affirmer qu'en 1973 on y verra plus clair dans les priorités à définir et les actions à conduire.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé ensuite les questions qu'il avait posées par écrit au nom de la Commission des Finances au ministre délégué. Puis des questions ont été soumises au ministre :

— par M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur les moyens de répression à l'encontre des contrevenants aux règles édictées en matière de protection de la nature et de l'environnement, sur les difficultés de fonctionnement des stations d'épuration à la suite de la longue sécheresse de l'été et sur l'utilisation des emballages plastiques qui ne peuvent être incinérés ;

— par M. Descours Desacres, sur les redevances perçues par les agences de bassin et les contestations auxquelles donne lieu leur perception ;

— par M. de Montalembert, sur les possibilités d'intervention du ministre délégué en ce qui concerne les décisions prises en matière d'aménagement du territoire, sur la protection des sols contre l'érosion, sur l'organisation de la chasse et l'utilisation des insecticides et pesticides ;

— par M. Armengaud, sur la coordination des mesures de protection de la nature et de l'environnement au sein de la communauté européenne, sur la délivrance de permis de construire de nature à défigurer des sites, sur les moyens d'empêcher l'implantation d'industries extractives dont l'activité constitue une menace pour l'environnement ;

— par M. Prost, sur les charges fiscales supportées par les collectivités locales ayant concédé la gestion d'usines de traitement des déchets urbains ;

— par M. Schmitt, sur la durée des baux relatifs à l'adjudication des chasses.

En réponse aux intervenants, le ministre a évoqué l'autorité du Premier ministre sur les départements ministériels respectifs, pour justifier les moyens de coercition ainsi indirectement placés à la disposition de son administration : de nombreuses amendes ont sanctionné l'abandon de carcasses automobiles sur la voie publique, alors que cent mille contraventions environ pour cause de bruit auront été dressées en 1972, et que de nombreuses fermetures d'usines ont été prononcées à cause de la pollution due à l'activité des établissements. Mais ces mesures ne suffisent pas : aussi bien la tendance actuelle est-elle au renforcement du dispositif général de coercition. Le ministre a rappelé que les problèmes de la saturation des stations d'épuration causés par les pluies succédant aux sécheresses étaient actuellement l'une

de ses préoccupations majeures : le fonctionnement de ces stations sera amélioré grâce à l'intervention de spécialistes et la responsabilité des constructeurs des stations sera engagée dans des cas plus nombreux.

Le ministre a souligné la difficulté d'interdire l'utilisation d'un produit dont la toxicité n'était pas immédiatement prouvée mais n'apparaît qu'indirectement, par exemple lors de son incinération.

Après que M. Coudé du Foresto, rapporteur général, eut regretté les destructions de la flore résultant de semblables émanations chlorées dues à la combustion de certaines matières plastiques, le ministre est passé à l'examen du problème de la légalité du recouvrement des redevances perçues au profit des agences de bassin et il a affirmé son intention de résoudre les difficultés par voie de coordination avec les services concernés. Il a toutefois insisté sur la nécessité de ne pas accorder de subventions aux collectivités qui n'acquittaient pas de redevances aux agences de bassin.

Le ministre a reconnu qu'un sérieux effort devait être accompli pour bouleverser les habitudes des administrations en matière d'aménagement de sites : il a cependant souligné l'efficacité de l'action de son ministère en ce domaine, tout en exprimant sa confiance pour les prochaines années en invoquant la réforme prochaine de l'architecture et la création des premiers ateliers régionaux des sites et des paysages.

Quant à l'environnement rural, le ministre a rappelé l'importance des études réalisées sur les remembrements, sur la protection des sols, grâce aux crédits disponibles.

Après l'installation des diverses instances compétentes en matière de chasse, toute décision à intervenir en ce domaine dépend de ses services désormais responsables.

Le ministre a affirmé son intention de continuer à favoriser les contacts avec nos partenaires européens, de façon à aboutir à une concertation satisfaisante entre les pays intéressés : le financement de certaines actions communes sera ainsi encouragé. Tout en reconnaissant certaines insuffisances de l'action administrative, le ministre a souligné le rôle fort important des services extérieurs des ministères chargés de faire respecter une réglementation sévère concernant les exploitations minières.

Des études sont en cours pour déterminer la priorité à conférer aux usines d'incinération ou aux décharges.

Le ministre a indiqué que les questions relatives aux baux de chasse relevaient de la compétence du ministre de l'agriculture.



Après que M. Dulin eut évoqué la question de l'attitude du parquet face à l'opportunité des poursuites envers certains industriels dont l'activité des établissements contrarie les actions de protection de la nature, le ministre a souligné les efforts accomplis par son administration pour aggraver les sanctions pénales frappant les contrevenants.

**Jeudi 16 novembre 1972.** — *Présidence de M. Paul Driant, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, M. Monory a présenté, au nom de M. Courrière, rapporteur spécial, le projet de budget annexe pour 1973 du service des essences.* Après avoir rappelé que le budget avait été établi compte tenu de l'hypothèse de la stabilité du prix de l'essence en 1973, il a souligné l'excédent de recettes de 19,6 millions de francs apparu au cours de l'exercice 1971. M. Monory a également regretté la diminution de 1 p. 100 des effectifs, prévue par la loi-programme, et a souhaité la publication du décret relatif au cadre technique spécial institué en remplacement du corps des ingénieurs des travaux.

**M. Monory a ensuite examiné, au nom de M. Lombard, rapporteur spécial, la dotation pour 1973 du budget annexe des poudres.** Depuis la loi du 3 juillet 1970, le service des poudres a été supprimé et remplacé par le service technique des poudres et explosifs, chargé de procéder aux achats des produits nécessaires aux directions techniques, et par la Société nationale des poudres et explosifs, destinée à la réalisation des études et à la fabrication des poudres et explosifs. Aussi bien, le budget de 1973 est-il un budget de transition. M. Monory a évoqué le problème du sort définitif des quatre établissements dépendant de l'ancien service des poudres, qui n'ont pas été affectés à la Société nationale des poudres et explosifs ; il a souligné que les achats de poudres et explosifs pourraient être effectués à l'avenir sur un chapitre du budget sans avoir recours à la comptabilité complexe du budget annexe.

Après interventions de MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, et Armengaud, la commission a approuvé le rapport de M. Monory.

**M. Bousch, rapporteur spécial, a présenté le projet de budget pour 1973 du secrétariat général de la défense nationale,** dont la dotation s'élève à 9.469 millions de francs contre 8.518 millions de francs en 1972, ce qui représente une augmentation des crédits de 11,2 p. 100 par rapport à 1972. Le montant des dépenses ordinaires atteint 7.969 millions de francs : des

mesures nouvelles prévoient la revalorisation des rémunérations de la fonction publique, l'ajustement aux besoins des dépenses de matériel, et le financement d'un voyage d'études à l'étranger au profit de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Les crédits d'équipement, d'un montant de 1,5 million de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement, doivent permettre la réalisation de recherches, ainsi que la modernisation des techniques du secrétariat général de la défense nationale.

La commission a approuvé le rapport de M. Bousch.

*Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — A l'issue d'une brève suspension de séance, la commission a, ensuite, procédé à l'audition de M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

Le ministre a, tout d'abord, rappelé les principales caractéristiques du projet de budget de son ministère en soulignant la portée morale de l'utilisation future des crédits demandés. Après l'augmentation importante de la dotation pour l'année 1972, une structure et une articulation ont été conférées au budget de 1973, compte tenu essentiellement des besoins des services. Les dépenses de fonctionnement s'élèveront au total à 1.399 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 18,9 p. 100 par rapport à 1972. Le rythme de croissance du budget de la justice est presque deux fois plus rapide que celui des dépenses de l'Etat. Aussi bien le budget de fonctionnement s'est-il accru, de 1969 à 1973, de près de 50 p. 100. Les crédits doivent permettre de créer 1.281 emplois; les mesures nouvelles représentent, pour les crédits de matériel et d'entretien, une augmentation importante; les crédits d'autorisations de programme disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 1973 sont de 119,4 millions de francs, alors que 13,1 millions de francs sont inscrits au fonds d'action conjoncturelle. Ainsi les crédits d'équipement progressent-ils de 5 p. 100 par rapport à 1972.

Le ministre a souligné la cohérence de ce budget, palliant certaines insuffisances antérieures. Les dépenses de fonctionnement et d'équipement sont mieux proportionnées les unes par rapport aux autres qu'en 1972; de même, la répartition des crédits de fonctionnement entre les services a été infléchie compte tenu de la priorité conférée à l'administration pénitentiaire et du léger recul des crédits affectés aux services judiciaires. La direction de l'éducation surveillée bénéficie d'un accroissement de 7,5 p. 100 de ses effectifs. Le plan de renforcement du nombre des magistrats est réalisé: 153 emplois seront créés en 1973. Les difficultés provenant de la crise de

recrutement semblent actuellement s'estomper, et l'exercice 1973 ménage une augmentation de 33 p. 100 du budget de l'école nationale de la magistrature. Le développement des activités du centre d'informatique de Versailles devrait réduire les tâches des greffiers.

Les trois tribunaux périphériques de la région parisienne bénéficieront également de mesures tendant à assurer le fonctionnement régulier de leurs services. En 1973 sera notamment entreprise la construction du futur palais de justice d'Evry-Corbeil ; cette priorité par rapport aux équipements de Créteil s'explique par l'encombrement actuel du tribunal d'Evry-Corbeil.

Au titre de l'éducation surveillée, 236 emplois nouveaux seront créés en 1973, qui permettront de satisfaire l'ensemble des besoins correspondant à tous les établissements, compte tenu de l'évolution des méthodes pédagogiques ; le régime de l'internat ne suffit pas à développer le sens des responsabilités du mineur. C'est pourquoi 6 millions de francs sont demandés pour l'installation d'ateliers et 6,3 millions de francs pour favoriser la construction de nouveaux foyers.

Le ministre a rappelé les objectifs du programme à long terme imposé à ses services pénitentiaires : il faut d'abord améliorer les conditions de fonctionnement des établissements en réduisant l'effectif des détenus. L'ouverture de la centrale de Châteauroux et de la maison d'arrêt de Nîmes devrait permettre de créer plus de huit cents places supplémentaires. En second lieu, l'amélioration des conditions de travail du personnel pénitentiaire est indispensable : 230 emplois nouveaux seront créés, permettant de réduire d'une heure la durée hebdomadaire du travail. Enfin, un crédit de 3,5 millions de francs est prévu pour moderniser les équipements et améliorer la qualité de l'alimentation des détenus ; compte tenu de leur affiliation future à l'assurance vieillesse, de l'effort accompli pour développer le travail pénal, la situation matérielle des détenus devrait être améliorée.

Au surplus, les conditions de rémunération du personnel pénitentiaire seront modifiées grâce à un reclassement indiciaire et indemnitaire. Le taux de l'indemnité de fonctions des magistrats passe notamment de 14 p. 100 à 18 p. 100 de leur traitement brut.

En conclusion, le ministre a souligné le caractère dynamique du budget de ses services ; le développement de la formation des hommes, l'augmentation des crédits d'équipement, le souci de moderniser les techniques grâce au traitement automatique des fichiers des greffes témoignent ainsi en faveur de l'évolution de cette dotation budgétaire.

Plusieurs questions ont alors été posées au ministre de la justice par M. Marcel Martin, rapporteur spécial, qui, évoquant la progression globale de 18,9 p. 100 des crédits du ministère de la justice, a souligné notamment l'augmentation des effectifs et l'accroissement des dépenses d'équipement par rapport à 1972. Il a rappelé que le montant total de la dotation représentait 0,71 p. 100 du budget de l'Etat. Il a exprimé sa satisfaction face à la progression des crédits, tout en constatant le poids des dépenses de fonctionnement dans le budget. M. Marcel Martin a regretté les difficultés des greffes à s'adapter à leurs tâches nouvelles, les problèmes nés en province de la fusion des professions d'avocat et d'avoué, les conditions actuelles de l'exercice de la justice pénale. Traitant de la crise des établissements pénitentiaires, il a souligné la nécessité de rééduquer certains détenus. Il a évoqué les problèmes du maintien de l'ordre public.

En réponse à M. Marcel Martin, rapporteur spécial, le ministre a invoqué l'amélioration de la situation des greffes, même si une certaine inadaptation des lieux aux tâches nouvelles était constatée et même si la formation du personnel ne donnait pas entièrement satisfaction. Il est notamment prévu de créer une école spéciale chargée de remédier à ce problème de la qualité des fonctionnaires.

Traitant de la fusion des professions d'avocat et d'avoué, le ministre a rappelé les conditions d'application satisfaisantes de cette réforme. Le ministre a ensuite exprimé son souci de concilier le principe du secret de l'instruction pénale et les nécessités de l'information du public. Quant à la crise des établissements pénitentiaires, il a précisé son intention de trouver un équilibre entre la protection de la société et la rééducation des détenus.

Le ministre a souligné l'attitude très ferme des magistrats concernant les cas d'espèce relatifs à l'ordre public, même si certains mineurs pouvaient bénéficier de mesures plus libérales.

Après le départ du ministre, et au terme d'un large débat auquel ont participé MM. Armengaud, Driant, Ribeyre et Marcel Martin, rapporteur spécial, la commission a approuvé le rapport de ce dernier.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1973 (A. N. 2582), sur le rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur général.*

*L'article 1<sup>er</sup> autorisant la perception des impôts existants a été adopté sans modification.*

**Article 2** (barème de l'impôt sur le revenu) :

Le rapporteur général a exposé les différents allègements apportés au barème de l'impôt sur le revenu en rappelant que les engagements pris l'an passé par le Gouvernement ont été tenus. L'article a été adopté.

**Articles 2 bis à 2 sexies** :

Ces articles ont été ajoutés par l'Assemblée nationale au texte présenté par le Gouvernement. Le rapporteur général en a analysé les dispositions : réduction d'impôt en faveur des contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ; exonération d'impôt pour les titulaires de revenus principalement salariaux n'excédant pas le S. M. I. C. ; modalités d'imposition de certains agriculteurs au bénéfice réel ; aménagement de la législation relative à l'imposition forfaitaire des bénéficiaires agricoles.

Au cours de la discussion qui s'est engagée, les observations suivantes ont été formulées :

— M. Armengaud a considéré que certaines des dispositions proposées ne sont pas compatibles avec l'harmonisation souhaitable de la fiscalité dans le Marché commun ;

— M. Bousch a estimé trop timides les mesures proposées en faveur des contribuables âgés ;

— M. Dulin a regretté la trop grande liberté d'appréciation laissée à l'administration en matière d'imposition des bénéficiaires agricoles ;

— M. Driant a rappelé que certaines des dispositions votées par l'Assemblée nationale avaient été adoptées l'année précédente par la commission mixte paritaire et repoussées par le Gouvernement.

Au terme du débat, les articles 2 bis à 2 sexies ont été adoptés sans modification.

Les articles 3 et 3 bis relatifs aux acomptes provisionnels ont été adoptés sans débat.

**Article 4** (majoration de la taxe sur les carburants) :

Cet article a donné lieu à un large débat dans lequel sont intervenus MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud, Dulin, Héon et de Montalembert.

Les principales objections formulées par les intervenants ont été les suivantes :

— La date du 1<sup>er</sup> juin proposée pour appliquer les majorations est difficile à justifier dans la mesure où l'année fiscale commence le 1<sup>er</sup> janvier ;

— Les majorations envisagées sont de nature à retarder l'harmonisation des fiscalités européennes ;

— Contrairement à certains engagements pris par le Gouvernement, il n'est pas prévu d'affecter une partie du produit de la taxe à la lutte contre la pollution.

Le rapporteur général a indiqué que l'avancement au 1<sup>er</sup> janvier 1973 des majorations de la taxe sur les carburants accroîtrait de 400 millions de francs les rentrées fiscales en 1973. Mais selon le rapporteur général, pour proposer au Sénat d'avancer la date d'application des majorations, il faudrait obtenir du Gouvernement que la plus-value fiscale ainsi dégagée soit affectée à des dépenses que la Haute Assemblée estimerait prioritaires. Compte tenu de ces diverses observations, l'article 4 a été réservé.

*Article 5 (majoration de « vignette ») :*

MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Driant, Dulin et Héon ont formulé diverses critiques tant sur le principe même de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur que sur les majorations envisagées. MM. de Montalembert et Armengaud ont présenté des observations sur les problèmes posés par le financement de l'assurance vieillesse. L'article a été adopté sans modification.

*Article 6 (réduction de la taxe sur les conventions d'assurance contre l'incendie) :*

Après que le rapporteur général eut présenté le dispositif de l'article, M. Edouard Bonnefous, président, a insisté sur l'accroissement des risques d'incendie résultant de la construction d'immeubles-tours.

M. Yves Durand a exposé les problèmes posés par le fait que la réduction de la taxe n'entrerait en vigueur qu'un mois après les augmentations de prime décidées par les compagnies d'assurance et fait part de son intention de préparer un amendement. L'article 6 a été adopté.

*Article 7 (régime fiscal des plus-values à court terme) :*

MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud, se sont inquiétés de l'accroissement des charges de trésorerie qu'entraînerait, pour les entreprises, la réduction de cinq ans à trois ans du délai d'acquittement de l'impôt sur les plus-values à court terme. L'article a été adopté sans modification.

*Article 8* (humanisation des poursuites exercées pour le recouvrement de l'impôt) :

Sur la proposition de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, la commission a adopté un amendement tendant à améliorer la rédaction du paragraphe VI de l'article 8. La réduction proposée pour le deuxième alinéa de ce paragraphe est la suivante :

« Nonobstant toute opposition, les salariés dont la rémunération est réglée par versement à un compte courant de dépôt ou d'avance pourront effectuer mensuellement des retraits de ce compte dans la limite de la portion insaisissable ou incessible du salaire, telle que celle-ci est fixée par le code du travail. »

L'article 8 ainsi modifié a été adopté.

*Article 9* (indemnités forfaitaires versées aux dirigeants de société) :

La commission a adopté un amendement de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, modifié par un sous-amendement de M. Armengaud. Il est proposé de compléter l'article 9 par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Pour l'application des dispositions de l'article 81-1° bis, b 4, du Code général des impôts dans une société anonyme, une société à responsabilité limitée ou une société en commandite, seront éventuellement ajoutées à la rémunération versée à chacun des dirigeants de la société en cause celles versées à ces mêmes personnes par sa société-mère, ses filiales ou les autres filiales ou sous-filiales de la société-mère, compte tenu de la définition fiscale des liens de filiation figurant à l'article 145 du même code. »

Après les observations de MM. Edouard Bonnefous, président, Armengaud, Bousch, Prost et Driant, la commission a adopté l'article 9 ainsi modifié.

*L'article 10 a été adopté sans modification.* La suppression de l'article 11 a été maintenue. Les articles 12 et 13 ont été adoptés sans débat.

*Article 14* (dispositions relatives aux affectations) :

Sur la proposition de M. Descours Desacres, la commission a adopté un amendement tendant à supprimer l'affectation de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures.

*Les articles 15, 16 et 17 ont été adoptés sans modification.*

Sur l'article 18 (majoration des rentes viagères), un large débat s'est ouvert auquel ont notamment pris part MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Bousch et de Montalembert. Les intervenants ont insisté sur la situation très difficile des rentiers viagers et la commission a chargé le rapporteur général de négocier avec le Gouvernement une amélioration des dispositions contenues dans le projet de loi. L'article 18 a donc été réservé.

L'article 19 (participation des employeurs au financement de la formation professionnelle) a été adopté sans modification.

**Sur le rapport de M. Descours Desacres, la commission est ensuite passée à l'examen des comptes spéciaux du Trésor.**

Après avoir indiqué que l'ordre de grandeur des dépenses inscrites à ces comptes était de 40 milliards de francs, cette somme ne recouvrant pas les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers et des comptes d'opération monétaire, le rapporteur spécial a formulé diverses critiques :

— les sommes inscrites dans la loi de finances initiale n'ont aucun rapport avec celles qui apparaissent finalement dans la loi de règlement de telle sorte que le contrôle du Parlement ne peut pas s'exercer efficacement ;

— au titre des services votés apparaît la participation de la France au financement du stock régulateur prévu par l'accord international sur l'étain alors que le Parlement n'a pas encore eu à connaître du projet de loi autorisant la ratification de cet accord ; sur la proposition du rapporteur spécial, la commission a adopté un amendement tendant à annuler la somme correspondante ;

— le fonctionnement du compte d'assurance contre les risques exceptionnels présente de graves anomalies, de même que celui du fonds national des adductions d'eau et de l'Union des groupements d'achats publics (U. G. A. P.).

Dans le débat qui a suivi, le président, le rapporteur général, le rapporteur spécial et M. de Montalembert ont exprimé leur inquiétude devant le nombre excessif des comptes spéciaux, les incohérences de leur fonctionnement, l'absence d'un vrai responsable de leur gestion et d'un contrôle efficace.

Enfin, la commission a procédé à la désignation de deux rapporteurs spéciaux : M. Dulin pour le budget du ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement et M. Pierre Brousse pour le ministère des affaires culturelles.



**Vendredi 17 novembre 1972.** — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a, d'abord, entendu une **communication de M. Edouard Bonnefous, président, sur la protection de la nature et de l'environnement.** L'année 1972 a été marquée par la conférence de Stockholm, symbole d'une prise de conscience mondiale de problèmes dont les données varient toutefois d'une région du globe à l'autre. C'est ainsi que, pour l'Europe de la Communauté, la nature des difficultés est la même d'un pays à l'autre et les frontières politiques ne font pas obstacle à la diffusion des pollutions. La lutte à mener est coûteuse et rend nécessaire une aide de l'Etat soit fiscale, soit sous forme d'un financement à long terme et à taux d'intérêt faible, aide qui doit être harmonisée afin d'éviter des distorsions dans la concurrence économique. Il est nécessaire d'agir vite car des pays comme les Etats-Unis et le Japon ont déjà mis en œuvre un programme de lutte vaste et rigoureux. En conclusion, le président s'est félicité du très large écho que rencontre auprès des jeunes la lutte pour la préservation de la nature et de l'environnement.

**M. Ribeyre, rapporteur spécial,** a présenté ensuite le **projet de budget de la santé publique pour 1973.** En moyenne, les crédits consacrés à ce secteur augmentent de 10,6 p. 100. En raison des transferts de charges sur les divers régimes de sécurité sociale, les dépenses d'action sanitaire qui représentent plus du tiers de l'ensemble s'accroissent sensiblement moins. En revanche, les dépenses d'investissement progressent considérablement, de 32 p. 100 en autorisations de programme et de 16,6 p. 100 en crédits de paiement.

Pour tenir compte de l'augmentation des coûts de formation des auxiliaires médicaux et afin d'accélérer la rénovation pédagogique des écoles, les crédits de subventions sont augmentés de 2,5 millions de francs pour les écoles d'infirmières et de 1 million de francs pour les écoles de masseurs-kinésithérapeutes, ce qui représente une progression globale de 14,4 p. 100.

Enfin, un crédit supplémentaire de 7,7 millions de francs est ouvert au titre de la participation de l'Etat aux dépenses exposées par les établissements hospitaliers pour la formation des personnels concourant aux actions sanitaires (essentiellement étudiants en médecine et infirmières). La dotation budgétaire qui était de 110.147.000 F en 1972 se trouve ainsi portée à 117.847.000 F, soit une augmentation voisine de 7 p. 100.

Pour la recherche médicale, les crédits de fonctionnement accordés à l'Institut national de la santé et des études et recherches médicales (I. N. S. E. R. M.) et au service central de protection contre les rayonnements (S. C. P. R. I.) passent de

155 millions de francs à 184 millions de francs (soit + 18,7 p. 100), dont 18.586.000 F au titre des mesures nouvelles avec création de 40 postes de chercheurs et 102 postes de techniciens et administratifs.

Ces moyens nouveaux accordés à l'I. N. S. E. R. M. et au S. C. P. R. I. doivent permettre, notamment en matière d'actions thématiques, de mettre en place divers programmes touchant notamment l'immunologie cellulaire, la lipogenèse, la recherche des critères de haut risque en vue du dépistage de cancers, etc.

Pour l'Institut Pasteur et ses antennes en province et dans les départements d'outre-mer, ainsi que pour l'institut du radium, les crédits de subventions sont portés à 14,25 millions de francs en 1972 à 17,65 millions de francs en 1973.

Les crédits affectés à la lutte contre les pollutions, qui s'élèvent en 1972 à 1.665.000 F, seront augmentés de 1.372.515 F au total, soit + 82 p. 100.

Les principales mesures prévues comportent, outre un renforcement des moyens du service du central de protection contre les rayonnements ionisants :

— l'amorce de la constitution à l'échelon des régions d'un corps d'ingénieurs sanitaires chargés d'assurer la surveillance de l'hygiène du milieu et d'orienter sur le plan technique les actions à entreprendre pour lutter contre les pollutions ;

— l'augmentation des subventions accordées aux laboratoires de contrôle des eaux ainsi qu'aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale ;

— la dotation des services compétents de l'appareillage permettant le contrôle de la pollution atmosphérique et du matériel de lutte contre le bruit.

L'effort entrepris en ce qui concerne l'organisation des secours d'urgence est considérablement accru, notamment du fait de la multiplication de la route. Le total des crédits de fonctionnement affectés à ces actions passe en effet de 4.268.000 à 9.228.000 F.

Les mesures nouvelles prévues pour 1973 en faveur de la lutte contre la toxicomanie comportent essentiellement la création d'un bureau d'information sur la drogue, qui sera chargé notamment d'appliquer les directives d'information élaborées par la commission interministérielle pour l'information sur la drogue, de procéder à la préparation de brochures et de documents audiovisuels ainsi qu'à l'organisation de stages d'information et d'apporter aux différents organismes responsables (groupements familiaux, associations, etc.) l'aide technique et les moyens nécessaires pour le développement de leur action en matière de formation, d'éducation et d'information.

Les crédits affectés à la réalisation du programme finalisé « périnatalité » sont majorés de 1 million de francs, soit + 17,3 p. 100.

Il s'agit essentiellement de développer la vaccination contre la rubéole en milieu scolaire et d'accroître les subventions accordées aux établissements hospitaliers pour l'amélioration des installations des services d'obstétrique.

En ce qui concerne l'action sociale, les crédits inscrits au titre du programme finalisé du VI<sup>e</sup> Plan pour le maintien à domicile des personnes âgées sont presque doublés par rapport à 1972.

Les difficultés de financement que connaissent la plupart des établissements de garde d'enfants (crèches et haltes-garderies) imposent un accroissement de l'aide de l'Etat à ces établissements dont le rôle, sur le plan social, est essentiel. Les crédits supplémentaires prévus à cet effet représentent une majoration de 22 p. 100 de la dotation 1972.

Pour les infirmes, le crédit de 8.670.000 F, inscrit en mesures nouvelles 1973 au titre de l'aide sociale (chap. 46-22), est destiné à assurer le financement du relèvement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1972 de l'allocation mensuelle aux infirmes et grands infirmes dont le taux annuel passe de 1.850 F à 2.100 F.

Les actions en faveur de l'enfance inadaptée comportent, d'une part, l'octroi de subventions aux centres techniques nationaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées ainsi qu'aux centres régionaux pour le fonctionnement de leurs services administratifs et techniques, d'autre part, une participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des organismes de prévention et des œuvres s'intéressant à l'enfance inadaptée. Les crédits supplémentaires prévus en mesures nouvelles 1973 représentent + 7,5 p. 100 de la dotation existante.

Diverses questions ont été posées au rapporteur spécial par MM. Bonnefous, président, Armengaud, Bousch, Yves Durand et Schmitt. Puis, toujours sur le rapport de M. Ribeyre, la commission a examiné l'article 51 du projet de loi de finances pour 1973, relatif à la prise en charge par l'Etat des frais de contrôle médical des ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne bénéficiant du droit de libre circulation.

Enfin, M. Legouez, rapporteur spécial a présenté les crédits du ministère des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que l'article 53 du projet de loi de finances pour 1973 relatif au relèvement de la retraite des anciens combattants pour les opérations postérieures à 1919.

M. Legouez a fait observer que la satisfaction des revendications présentées par les nombreuses associations d'ayants droit avait été évaluée à 3,5 milliards de francs ce qui représenterait une augmentation de 50 p. 100 du budget des anciens combattants qui s'élèvera à 7,7 milliards en 1973. Globalement l'augmentation des crédits n'est que de 3 p. 100 et si l'on tient compte de la diminution du nombre des ayants droit la progression atteint 8,4 p. 100. En trois ans, le budget a augmenté de 43 p. 100 et la valeur du point de 66 p. 100, l'indice des pensions passant de 171 à 174.

L'application du rapport constant en 1972 a donné lieu à de vives contestations si bien que le ministre dans un souci d'apaisement a proposé la réunion d'une table ronde sur cette question. C'est une concession dont il conviendra d'obtenir confirmation devant le Sénat. Une autre question était posée par l'actualisation de la retraite de 35 F symboliquement allouée aux anciens combattants de 1939-1945. Rompant avec l'intransigeance passée, le Gouvernement propose de la porter à 50 F. Un problème évoqué par notre assemblée, qui a même voté une proposition de loi à ce sujet, concerne l'attribution de la carte d'anciens combattants aux militaires ayant participé à des opérations en Afrique du Nord. Le ministre vient de faire savoir qu'il ne soulèverait plus d'objection juridique à ce sujet. Sur ce point également, il est souhaitable d'obtenir devant le Sénat une prise de position plus nette. Enfin, en ce qui concerne les anciens prisonniers de guerre dont la santé a été altérée par la captivité, des instructions ont été données pour que leur soit plus largement ouvert le régime de l'inaptitude qui leur permettrait de prendre leur retraite à soixante ans.

En résumé, le budget des anciens combattants constitué pour 97,5 p. 100 par les interventions publiques en faveur de ses ressortissants présente plusieurs mesures positives, notamment une augmentation de la valeur du point de pension compte tenu de l'indexation des retraites et pensions sur les traitements de la fonction publique (+ 516 millions de francs dont 296 millions en mesures acquises).

Trois mesures catégorielles ont été initialement inscrites dans le projet de budget pour 1973 :

— un crédit de 12 millions de francs (troisième tranche de la mise en parité des pensions des déportés politiques avec celles des déportés résistants) ;

— une dotation de 5 millions de francs en vue de la revalorisation de la retraite du combattant (taux forfaitaire) qui passera de 35 F à 50 F par an ;

— une somme de 10 millions de francs pour l'amélioration des conditions d'ouverture du droit à pension au bénéfice d'anciens prisonniers de guerre ayant subi une captivité particulièrement rigoureuse dans les camps de représailles.

Cinq mesures supplémentaires ont été envisagées par le Gouvernement, dont l'examen sera repris par l'Assemblée nationale au cours d'une seconde délibération :

— majoration de 25 points de l'allocation aux veuves de très grands invalides ;

— attribution d'une allocation spéciale aux veuves de certains grands invalides ;

— augmentation de 50 points de l'allocation attribuée aux orphelins atteints d'une infirmité incurable, lorsqu'ils cessent d'ouvrir droit aux allocations familiales ;

— affiliation au régime spécial des victimes de guerre de la sécurité sociale des ascendants âgés d'au moins soixante-cinq ans ;

— et suppression de la condition d'âge de dix ans exigée pour que le décès de l'enfant par fait de guerre puisse ouvrir droit à pension d'ascendant.

Après un débat auquel participèrent MM. Bonnefous, président, Bousch, Armengaud et Legouez, la commission a approuvé les observations présentées par le rapporteur spécial.

LOIS CONSTITUTIONNELLES,  
LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Jeudi 16 novembre 1972.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, qui lui a présenté son projet de budget pour 1973 et qui a répondu aux questions posées par le rapporteur pour avis M. Nayrou, et de nombreux membres de la commission.*

Après une présentation globale, et par grandes fonctions du ministère de l'intérieur, des crédits prévus pour 1973, M. Raymond Marcellin s'est attaché à développer plusieurs points ayant fait l'objet d'observations de la part des membres de la commission.

Répondant à une question de MM. Nayrou et Champeix relative à la T. V. A. payée dans les communes, le ministre a expliqué que les sommes qui seront versées à ce titre en 1973 seront voisines de celles qui auraient été payées pour un même volume d'équipement, par application des taxes que la T. V. A. a remplacées.

A M. Genton et à M. de Bourgoing qui l'interrogeaient sur l'insuffisance du nombre des personnels de préfecture, M. Marcellin a répondu que le plan minimum prévoyant la création en quatre ans de 1.300 emplois nouveaux laissait espérer une notable amélioration de la situation actuelle, d'autant qu'après deux années d'application (1972 et 1973) 611 emplois seraient effectivement créés. A ce point de vue, il a également souligné l'importance du rôle des Instituts régionaux d'administration (I. R. A.) dans la formation des personnels de catégorie A.

A M. Nayrou qui avait souhaité la rapide mise en œuvre de la loi du 13 juillet 1971 relative au personnel communal, M. Marcellin a indiqué que le centre de formation prévu par la loi pourrait vraisemblablement être mis en place avant la fin du premier trimestre de 1973.

Le ministre, à la suite de questions qu'avaient posées MM. Fosset, Bruyneel et Schiélé, a successivement répondu que la construction des préfectures de la région parisienne ne relevait pas du ministère de l'intérieur mais du ministère des affaires culturelles, que la pleine application des textes tendant à réprimer le stationnement abusif dans les villes était effectivement nécessaire pour améliorer la circulation automobile et que tout serait fait pour lever les quelques obstacles rencontrés dans cette application; enfin qu'il étudiait la possibilité de proposer une révision de certains rapports financiers entre les collectivités locales et l'administration de l'éducation nationale s'agissant de l'utilisation des locaux d'enseignement et des installations sportives dont ces collectivités sont propriétaires.

M. de Bourgoing l'ayant interrogé sur la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, notamment en ce qui concerne les délais d'application, M. Marcellin a répondu que la loi n'imposait aucun délai à l'administration pour la notification des propositions, ce qui, a fait remarquer M. de Bourgoing, ne correspond pas aux instructions données dans la circulaire du 28 juillet 1971.

MM. Jozeau-Marigné et Le Bellegou ont demandé des précisions sur la subvention globale d'équipement de 200 millions de francs prévue dans le budget. M. Marcellin a souligné que cette subvention s'ajoutait aux subventions habituelles du ministère

de l'intérieur et des autres ministères, qu'elle serait effectivement attribuée en 1973 — malgré les termes du document budgétaire — et selon des critères précis.

MM. Jozeau-Marigné et Verdeille ont regretté que les conseils généraux n'aient pas été consultés sur l'élaboration du plan relatif au transfert des routes nationales secondaires dans la voirie départementale, et qu'ils n'aient pas été davantage habilités par la suite à le modifier lorsqu'il s'est agi pour ces assemblées de se prononcer sur le transfert. M. Marcellin a souligné que cette question relevait du ministère de l'équipement.

MM. Nayrou, Jozeau-Marigné et Dailly ont vivement critiqué la nécessité devant laquelle se trouvaient les conseils généraux de recruter un très grand nombre d'employés auxiliaires, parfois une centaine dans une année, pour pallier l'insuffisance des effectifs en personnel de l'Etat, et ont souhaité que les conseils généraux qui avaient accepté de recruter par contrat des agents du niveau de la catégorie A, soient assurés que ces personnels resteraient en fonctions dans leur préfecture s'ils étaient ultérieurement intégrés dans les cadres de la fonction publique.

M. Mignot, pour sa part, a exprimé le souci que les nouveaux emplois de la police nationale soient destinés en priorité aux villes de province ; M. Marcellin a répondu que telle était bien son intention.

Le ministre a indiqué à M. Le Bellegou que les allocations de secours aux rapatriés ne nécessiteraient pas la constitution de dossiers complexes et cela pour donner leur plein effet à ces mesures de caractère social.

A M. Guillard qui avait exprimé le souhait que les consultations électorales puissent être organisées le samedi, M. Marcellin a répondu qu'une telle mesure demandait beaucoup de réflexion car *a priori* elle n'était pas nécessairement la mieux adaptée.

*Au cours d'une seconde séance tenue en début d'après-midi,* la commission a entendu le **rapport pour avis de M. Nayrou sur le budget du ministère de l'intérieur**. Elle a chargé son rapporteur pour avis de présenter diverses observations et a donné un avis favorable à l'adoption de ce budget.